



Ville de Concarneau



Conseil municipal du 19 janvier 2017

Procès-verbal

Conseil municipal du 19 janvier 2017
Ordre du jour

	Mémo du Maire	3
1	Moyens généraux - Finances : Débat d'orientation budgétaire 2017 - Aspects financiers	4-22
2	Action sociale : Inscription au budget de la ville de Concarneau d'une subvention de fonctionnement pour le centre socioculturel « La Balise » pour la période 2017-2020	23-25
3	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe de la cuisine centrale - exercice 2016	26
4	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe du port de plaisance - exercice 2016	27-28
5	Moyens généraux - Finances : SIVOM de Concarneau Trégunc : Modification des statuts	29-30
6	Urbanisme : Opposition au transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme »	31-32
7	Ressources humaines : Convention de mise à disposition du chargé d'études eau assainissement de la ville de Concarneau auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération sur des missions de technicien système d'information géographique à 50%	33-34
8	Ressources humaines : Modification du tableau des emplois	35
9	Commerce - tourisme : Taxe de séjour : tarifs et modalités	36-39
10	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	40

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 19 janvier 2017

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous invite à prendre place.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Andrée PEZENNEC qui vient d'arriver.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 13 janvier 2017, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

En date du mardi 27 décembre 2016, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2016.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2016 est adopté par 32 voix POUR, Mme Sonia Marrec n'étant pas arrivée au moment du vote.

À l'ordre du jour ce soir, nous avons 10 points. Le premier point concerne le débat d'orientation budgétaire qui est un élément réglementaire en amont du BP. Nous interviendrons ensuite sur la Balise pour la subvention, nous avons ensuite 2 décisions budgétaires modificatives, le SIVOM, le PLU, où nous devons nous avancer avant le mois de mars et ensuite quelques éléments en ressources humaines.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu :

Le jeudi 16 mars 2017 à 19h00

Le premier dossier concerne le débat d'orientation budgétaire. Je vais laisser la parole à notre adjoint aux finances, Alain Nicolas.

Conseil municipal du 19 janvier 2017

1	Moyens généraux - Finances : Débat d'orientation budgétaire 2017 - Aspects financiers
---	---

M Alain Nicolas :

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de "s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité".

Le débat d'orientation budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise cependant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat aura lieu en séance du conseil municipal du 19 janvier 2017. Le budget primitif 2017 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 16 mars 2017.

Projection d'un diaporama.

La loi de finances 2017 est bâtie avec une prévision de croissance à 1,5 % de l'économie française en 2017. La Banque de France a abaissé sa prévision de croissance à 1,3 % pour 2016. L'inflation retenue pour 2017 est de 0,8 % contre 0,6 % pour 2016. Il y a une légère augmentation prévue en ce qui concerne l'inflation. L'exécutif table sur un endettement stabilisé à 96 % du PIB contre 96,5 en 2016 et 95,8 en 2015. Le déficit budgétaire devrait être porté à 2,7 % du PIB en 2017 contre 3,3 % dans le PLF 2016 et 3,8 dans le PLF 2015. On constate une décélération importante du déficit budgétaire, ce qui est une bonne chose.

Les taux pourraient remonter légèrement en 2017 en raison d'une progression du taux directeur de la FED, qui a été porté à 0,75 le 14 décembre 2016 même si la banque centrale européenne décide pour le moment de conserver son taux directeur à 0 %.

Au titre des dotations de l'État, et on pense à la DGF notamment, la contribution au redressement des finances publiques, la CRFP du bloc communal sera divisée par deux. Les concours financiers de l'État devraient diminuer néanmoins de -3,5 % au niveau national.

Ce qui est important à noter, c'est que le seuil d'éligibilité de la DSU serait ramené aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants soit 668 villes contre les trois quarts aujourd'hui (751 villes) ; donc une perte de produit attendu pour la ville dès 2017. La ville de Concarneau étant positionnée en 2016, à la 684^e position. Nous étions à la 690^e place en 2015. Ce n'est pas suffisant, donc nous devrions à terme perdre la DSU qui s'élève à près de 200 000 €. Voilà pour les informations d'ordre général.

Lorsque l'on prend les principaux ratios de 2015 à 2016, la ville de Concarneau enregistre en 2015 des recettes de fonctionnement supérieures à la moyenne de sa strate, à savoir 1 421 € par habitant contre 1 355 € par habitant. Cette différence résulte principalement du produit issu de la fiscalité directe, souvenez-vous, les impôts avaient augmenté de 5 % en 2015.

Les dépenses de fonctionnement par habitant sont proches en 2016 (comme en 2015), de la moyenne de la strate 1 223 €/hab. Sur la 2^e série de ratios, nous voyons que nous sommes à 1 223 €, il y a une légère baisse en 2016 qui est due à la masse salariale qui descend suite au

transfert d'activité en direction de CCA. Cela représente en 2016, 270 K€.

Le produit des impôts locaux par habitant (taxe foncière et taxe d'habitation) est supérieur de 235 €/habitant par rapport à la moyenne de la strate.

En 2015, Concarneau a réalisé un niveau de dépenses d'équipement inférieur à la moyenne de la strate, avec 151 €/habitant contre 268€/habitant pour la strate.

Dernier ratio important, l'encours de la dette par habitant présente un écart important par rapport à la moyenne de la strate. Nous sommes à 944 €/habitant pour la moyenne de la strate, contre 1 486 €/habitant. C'est l'encours de dette en fin d'année divisé par la population INSEE. Nous étions à 1 753 en 2014, 1 649 en 2015 et 1 486 en 2016 et nous devrions être à 1 400 € en 2017. Cela fait apparaître une décélération de l'encours de la dette par habitant de 20 % durant cette période de 2014 à 2017. C'est relativement important et c'est une bonne chose.

Sur la planche suivante, nous passons à la fiscalité. Les impôts avaient augmenté de 5 % en 2015. En 2014, nous étions à 18,25 % pour la taxe d'habitation et à 23,99 pour le foncier bâti et à 68,48 pour le foncier non bâti. Nous étions passés en 2015 à 19,7 pour la taxe d'habitation, 25,19 pour le bâti et 71,90 pour le non bâti. La dernière augmentation des impôts locaux remontait à 2009 et où les impôts avaient été augmenté de 7 %. Lorsque nous regardons les valeurs locatives moyennes, pour Concarneau elle est supérieure à la moyenne de CCA. Les communes de CCA sont à 3 639 € en moyenne et Concarneau à 3 750 €. Cela correspond à un écart de 3,5 % par rapport à CCA. La seule commune à avoir une valeur locative supérieure à Concarneau au niveau de CCA, c'est la commune de Névez.

Ce qui est important également, c'est le nombre d'articles exonérés de taxe d'habitation et d'impôts fonciers. C'est ce que nous voyons apparaître là. La ville totalise en 2016 un nombre de 12 353 personnes concernées par la taxe d'habitation dont 10 691 imposées. D'où un écart de 1 662 non imposés, il y a donc 1 662 foyers fiscaux non imposés en 2016. Nous en avons seulement 1 226 en 2015, 1 560 en 2014, et 1 443 en 2013. On voit bien apparaître l'effet de yo-yo, tantôt ça monte, tantôt ça descend. Concernant la taxe foncière, il y a 11 171 personnes imposées en 2015. Par contre là, nous n'avons pas d'évolution notable sur le nombre de personnes exonérées. Il y a en moyenne 260 foyers fiscaux qui sont exonérés de la taxe foncière. C'est relativement stable.

Lorsque l'on prend la fiscalité, les bases d'imposition sont revalorisées forfaitairement par le Parlement. 0,4 % pour l'année 2017, précédemment, nous étions à 1,01 %. Cette revalorisation forfaitaire impactera le montant payé par le contribuable. Le pourcentage retenu pour 2017 concernant le coefficient d'actualisation des bases forfaitaires est de +0,4%. Lorsque l'on regarde ce tableau-là, ce qui est intéressant de voir c'est l'effet de yo-yo, comme je viens de le dire sur l'évolution physique. Nous étions à + 4,2 en 2013, nous sommes à - 1,5 en 2014, en 2015, c'est reparti à + 5 % et en 2016, nous sommes à -2,5 %. C'est lié à cette évolution erratique des personnes qui ne sont pas imposées à la taxe d'habitation. Ce sont des évolutions qui sont relativement importantes. Pour mémoire, en 2013, nous avons 1 443 foyers exonérés, en 2014 nous en avons 1 560, en 2015 il y en avait 1 226 et en 2016 nous étions à 1 662. Nous le retrouvons dans les évolutions qui sont sur le tableau. Du coup, pour les évolutions physiques on prévoit 1,4 % en 2017 pour la taxe d'habitation, et simplement 1 % pour le foncier bâti.

En ce qui concerne l'évolution de l'épargne, on constate un pic en 2015. Que retrouve-t-on ? On retrouve tout d'abord, c'est en bleu clair, l'épargne de gestion, il s'agit des recettes de fonctionnement et les produits de fonctionnement, c'est l'écart entre les deux. Ensuite, on fait apparaître l'épargne brute qui est égale à l'épargne de gestion moins le produit financier, charges financières, produits exceptionnels et charges exceptionnelles. Ce qui nous donne, nous le voyons au tableau c'est en bleu marine, l'épargne brute. Puis, nous avons l'épargne nette qui est égale à l'épargne brute moins les remboursements en capital des emprunts. Alors que dans les frais financiers, nous avons entre autre, les frais financiers des emprunts. Ce qui explique l'écart important, si on prend 2015, entre les 4 606 et les 1 947. Entre les deux, il y a les remboursements des emprunts. Pourquoi 1 947 en 2015 ? Il s'agit de

l'augmentation de 5 % des impôts au 1^{er} janvier 2015 et de la baisse des articles exonérés, de 1 560 à 1 226 foyers fiscaux, soit un écart de 334 articles, ça correspond à 27 % d'évolution des articles exonérés.

En 2016, nous avons une baisse qui est liée en grande partie à la DGF, nous avons une baisse de 550 K€ en 2016. On le retrouve dans les comptes. Vous avez également l'exonération de 30 % de la taxe foncière pour les bailleurs sociaux signataires d'un contrat de ville. Ça correspond à Concarneau, à 656 logements qui sont principalement situés à Kerandon. De ce fait, l'épargne nette passe de 1 318 K€ en 2014 à 1 947 K€ en 2015, cette dernière devrait diminuer pour atteindre 1 292 K€ en 2016, on vient de le voir. La diminution de 2016 s'explique notamment par la perte du produit fiscal liée aux exonérations de la taxe d'habitation sur 2016 représentant un manque à gagner de 400 K€. Ce montant devrait être en partie compensé sur l'exercice 2017.

En ce qui concerne l'encours de la dette, nous étions partis de 19 millions, nous avons atteint un sommet à 38,6, nous avons baissé à 31,2 pour remonter à 34,2 en fonction de l'évolution des mandats. En 2017, nous devrions être aux alentours de 28,5. En 2015, nous avons emprunté 120 000 €, nous avons prévu d'emprunter 910 K€. En 2016, on avait une prévision d'un peu plus d'un million d'euros, et on n'a pas emprunté du tout. Cela a un effet automatique sur l'encours de la dette en fin d'exercice. Entre 2008 et 2017, la ville aura diminué son encours de la dette de 10 M€, soit -25 %.

En ce qui concerne la capacité de désendettement (CDD), il s'agit du rapport entre l'encours de dette en fin d'exercice et l'épargne brute. La CDD est un indicateur important. On est parti de 15,7 en 2008 et nous étions à 6,9 en 2015. On devrait être aux alentours de 7 ou 7,5 sur 2016.

Ce qui est intéressant de voir également c'est l'écart à la moyenne qui en 2015 est réduit à 1,7 années. La ville enregistre une CDD de 6,9 années contre 5,2 années en moyenne ; en dessous du seuil des 7 années dit de bonne santé financière.

Ce ratio devrait légèrement augmenter entre 7 et 7,5 années en 2016 et également en 2017.

On s'aperçoit que ce ratio, la dette baisse, l'encours de la dette baisse, et d'autre part on a aussi une épargne brute qui est de bonne composition et qui nous permet d'avoir un ratio qui se rapproche des 7 %.

En regardant les objectifs de la prospective 2014-2020, qui sont d'intégrer le projet communal d'agenda 21 comme grille de lecture de l'action municipale, et comme feuille de route porteuse d'un sens commun pour l'ensemble des services, avoir ainsi une approche intégrée du développement durable.

L'objectif est de limiter le recours à l'emprunt afin de retrouver des marges de manœuvre en investissement. La ville de Concarneau remboursera 2,3M€ en 2017, au lieu de 2 660 en 2015 et 2 650 en 2016. Nous aurons des charges financières à hauteur d'1M€ au lieu d'1,116M€ en 2015 et 1,170M€ en 2016. Les frais financiers baissent, c'est une bonne chose. Le remboursement du capital de la dette baisse également parce qu'on rembourse moins.

La capacité de désendettement (CDD) ne devrait pas dépasser 11 ans à l'issue de la période. La CDD, c'est l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute de l'exercice, qui est de 6,9 années en 2015.

Le dernier point concerne l'optimisation des moyens, préserver les équilibres financiers et mettre en commun les outils. L'inventaire du patrimoine communal, la mise en place d'un contrôle de gestion, la contribution à la mise en place d'un pacte financier et fiscal avec CCA, notamment au travers des fonds de concours et de la révision de l'attribution de compensation, à l'issue du remboursement des emprunts. L'attribution de compensation est faite de telle sorte que quand on transfère, on transfère les frais de fonctionnement, mais on transfère également ce qui reste à rembourser.

La planche suivante est un focus sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement décidée par l'État. On l'a vu tout à l'heure. L'État, pour réduire son endettement baisse ses dotations aux différentes collectivités. Ce qui est en rouge, la ligne du bas, correspond à la

dotations d'aménagement, qui est un cumul de la DSU, j'en ai parlé tout à l'heure et de la DNP qui est la dotation nationale de péréquation. La DSU, c'était 200 000 €. Ce sera 180 000 € en 2017. Par ailleurs, la DNP devrait être en 2017, à hauteur de 377K€, voilà pour la partie dotation d'aménagement.

Sur la courbe en bleu clair, nous avons la dotation forfaitaire. C'est celle-ci qui est principalement impactée par les mesures de l'État. On est parti de 3,118 M€ en 2012 et nous serons à 1,480 M€ en 2017. Nous avons perdu grosso-modo en 2015 et 2016, chaque année aux alentours de 500K€. En 2017, on perdra aux alentours de 305K€. Le montant attendu pour la DGF 2017 serait de 2 038K€ contre 2 369 K€ en 2016, soit une diminution de 331 K€, soit -14 %. Les précédentes prospectives anticipaient une diminution de 556K€ entre 2016 et 2017, soit -23 %. Le Gouvernement a décidé de diviser la poire en deux pour la baisse de la part forfaitaire ce qui fait que nous sommes passés de 556K€ à 331K€ en diminution de recettes. Par rapport à 2013, c'est important, la perte de la DGF sera de 1,6M€ en 2017, soit 8 % des recettes réelles de fonctionnement prévues en 2017. C'est-à-dire que chaque année, on perdra 1,6M€ de recettes à partir de 2017. Ce n'est pas un cumul, c'est une perte sèche annuelle.

Les dotations forfaitaires seront à 1,48M€ en 2017 contre 1,79M€, soit une baisse de 305K€.

A noter que pour 2020, la ville de Concarneau ne bénéficiera plus de la Dotation de solidarité urbaine, soit une perte de 199K€.

Sur la fiche suivante, nous passons à l'investissement. En 2017, nous avons 2 enveloppes. Il y a l'enveloppe récurrente pour 1,6M€ et d'autre part l'enveloppe liée aux projet du mandat pour 2,1M€.

Pour 2016, nous avons au total une enveloppe de 3,611 M€, on le voit apparaître sur la page suivante. Nous aurons pour 2017, un total de 3,742M€.

Concernant les enveloppes récurrentes 1,609M€ et 1,602 M€, ce sont les investissements dont ont besoin les services pour fonctionner. Ce sont des montants équivalents pour 2016 et 2017. Pour 2018, nous avons projeté 1,600M€ qui est également équivalent.

Lorsque l'on passe à la page suivante, c'est celui-là qui est important, on voit apparaître en bas de la page, 3,611M€ qui comprend les 2 M€ qui sont en haut et 1,6M€ qui sont sur la page précédente. Les deux font un total de 3,611M€. Nous aurons 3,742M€ en 2017 et 4,580M€ en 2018. Là dedans, on retrouve la révision du PLU pour 70 K€, en 2017. Nous avons la rénovation urbaine de Kerandon pour 500K€ comme en 2016, la fin de la rénovation se poursuivra en 2018 pour 200K€, l'intégralité faisant 1,6M€, 400K€ en 2015.

En sport-nautisme, nous avons le pôle tennis pour 300K€ en 2017 et 1,730M€ en 2018. L'étanchéité du gymnase du Porzou a dû s'achever en 2016 pour 120K€. La rénovation du stade Guy Piriou pour 500K€ en 2017 et 400K€ en 2018.

Concernant la voirie et les aménagements publics, il y a la rue de Lanriec pour 370 K€ en 2017 et 500K€ en 2018. La rénovation du môle Pénéroff pour 42K€. L'aménagement de la traverse de Croissant-Bouillet en 2016 pour 435K€.

Concernant les espaces verts nous avons l'aménagement de la coulée verte des Sables-blancs pour 100K€ en 2016 et 100K€ en 2018.

Nous avons également dans le domaine de la citoyenneté le remplacement des horodateurs pour 30K€ en 2016 et 30K€ en 2017.

Concernant le plan de développement urbain, sur le plan de l'agenda 21 nous avons le schéma vélo, le plan de déplacement piétons avec la signalétique voie verte pour 150K€ en 2016.

Et enfin, sur le plan du développement économique, nous avons l'avenir du port avec 500K€ pour 2016, 150 K€ en 2017 et 50K€ en 2018.

L'intégralité des enveloppes récurrentes et des projets du mandat font 3611 en 2016, 3742 en 2017 et 4580 en 2018, ceci avant les subventions qui devraient s'élever en 2018, pour le tennis à 490K€.

Lorsque l'on regarde les dépenses de fonctionnement, sur le budget 2017, les charges à caractère général chapitre 11, représentent 23% des charges pour un total légèrement supérieur à 5M€. Il n'y a pas de différences par rapport à l'an dernier. Les principales

augmentations portent sur les charges incompressibles qui devraient évoluer d'environ 0,5 %, tels que les assurances, les fluides et les taxes.

Les dépenses de personnel qui représentent 56 % du total des charges ne bougent pas. Elles représentent un total de 12,786M€. La politique salariale s'attachera à valoriser et accompagner les agents par le biais de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSSEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le soutien de l'effort de formation, la mobilité interne et la mise en place d'un audit sur les risques psychosociaux.

Tous budgets confondus, la prévision budgétaire de la masse salariale s'établit à 14,960M€, soit -2,87 % par rapport au BP 2016. A structure de coûts comparables, c'est-à-dire sans le coût des services transférés (Ressources humaines, affaires financières et commande publique), cette prévision d'évolution de la masse salariale s'établit à +2,04 % par rapport au BP 2016. Pour le budget principal, l'évolution s'établit à +1,79 % par rapport à 2016. Ceci correspond à 222K€. Voilà donc pour l'évolution de la masse salariale.

Sur la page suivante, nous avons les participations et subventions (chapitre 65) qui sont en augmentation de 1,7 %, représentent grosso-modo 3,5M€ du total des charges et représentent 15,7 % du total des charges. La masse salariale, c'est 56 %, les charges à caractère général, 23 % et ici, nous sommes à 15,7 %. Nous sommes presque à la totalité des charges de fonctionnement en dehors des frais financiers que l'on verra tout à l'heure.

Que retrouve-t-on dans ce chapitre 65 ? Il y a la participation versée au SDIS, contingent incendie à +0,8 % pour 8,5K€.

La participation versée au syndicat mixte centre de secours (construction) : + 107K€ (+47%). La fin de la participation versée à l'OTSI (office de tourisme) du fait du transfert de compétence à CCA.

La participation du budget principal aux budgets annexes, le bac, le CAC et la cuisine centrale est en diminution de -2 % (-18K€). La participation de la ville au budget du CCAS devrait progresser de +20K€ pour atteindre 370K€.

Il y a aussi la fin de la participation versée au SIVOM de Concarneau-Trégunc du fait du transfert de la compétence des aires d'accueil des gens du voyage, cela représente 78K€.

Les subventions versées aux associations sont maintenues suivant le BP 2016 et représentent environ 339K€.

La dernière composante des frais de fonctionnement sont les frais de la dette qui devraient atteindre 1M€ en 2017 contre 1,170M€ en 2016, ceci représente 4 % du total des charges.

Nous avons pour terminer les subventions exceptionnelles versées aux associations qui sont estimées à 110K€ en augmentation par rapport à 2016.

Nous changeons de page et nous passons aux recettes de fonctionnement. Nous avons une évolution des tarifs municipaux indexée sur l'inflation, notamment avec des redevances à caractère social et des redevances à caractère périscolaire.

Les droits de mutation devraient être budgétés à un montant inférieur au BP 2016 à 650K€ contre 700K€ en n-1, suivant le taux de réalisation de 2016. Les droits de mutation sont légèrement inférieurs de 50K€, par rapport au BP 2016

La taxe locale sur la publicité extérieure, dont le montant est prévu en diminution à 126K€ contre 150K€ en 2016.

La taxe sur l'électricité est proposée à 450 K€ comme au BP 2016.

La taxe sur les déchets stockés est estimée à 80K€ comme également l'année dernière.

Les droits de place et de stationnement sont estimés à 391 K€ en 2017 contre 386K€ au BP 2016.

L'attribution de compensation versée par CCA serait de 3,3M€ contre 3,7M€ en 2016, en lien avec les services transférés à CCA on vient de le voir et on vient d'en parler, les RH, les finances et les marchés publics. Il y a aussi les compétences OTSI, aire d'accueil des gens du voyage et la gestion des zones d'activité qui devraient représenter 25K€.

En recettes d'investissement, l'autofinancement est estimé à 2,7M€ contre 3M€ au BP 2016. L'autofinancement, c'est ce qui reste lorsque l'on a remboursé les frais financiers, les charges exceptionnelles, les remboursements du capital des emprunts. Il nous reste donc un montant, qui est estimé en 2017 à 2,7M€ et 3M€ en 2016. On voit l'impact des 300K€ de dotation en moins.

Le fonds de compensation de la TVA, FCTVA est estimé à un montant d'environ 423K€ (en lien avec les investissements réalisés en 2015, il y a toujours un décalage de 2 ans) contre 904K€ au CA 2016. On voit donc que l'on passe de 904 à 423 entre 2016 et 2017. En 2015, nous avons 1,1M€.

La taxe d'aménagement est estimée à 350K€ contre 250K€ en 2016.

Le produit des amendes de police est estimé à 145K€ contre 200K€ en 2016.

Le produit des cessions est estimé à 600K€, cela reprend l'ancienne mairie pour 441K€, et 100K€ pour le terrain de la Boissière, transfert de la zone d'activité à CCA.

Le montant de l'emprunt d'équilibre budgété devrait s'élever à environ 1,3M€ en 2017. Cette année on prévoit un emprunt. L'année dernière on avait prévu un emprunt d'1,1M€ et un peu plus de 900K€ en 2015.

Les subventions et fonds de concours CCA sont estimées à 732K€ (Région, Département, Fisac et CCA) dont 200K€ au titre du fonds de concours exceptionnel versé par CCA pour la construction d'une salle de tennis (projet de territoire). Chaque année, on reçoit en fonction des travaux réalisés par la ville, dans les 332K€ de fonds de concours par CCA.

Nous avons également 200K€ pour le tennis, ça s'intègre dans les 332K€. Nous avons de la part de la DRAC, 95K€ pour la culture, du Département, nous avons 50K€, et de la Région, 75K€. L'ensemble devant faire 732K€.

Voilà donc pour la partie pure et dure du passé récent, 2015-2016 et de la prévision du budget 2017.

Sur la page suivante, nous avons une déclinaison des orientations par enjeux et services. Un parti pris porteur de sens commun. Nous avons d'une part, renouvelé la présentation « opérationnelle » du DOB pour l'exercice 2017, en la couplant avec la trame de l'Agenda 21 local. L'agenda 21 local est un projet territorial de développement durable transversal construit collectivement et qui s'applique à tous les services.

Une première feuille de route pour la période 2017-2020 autour de :

Deux orientations

- Un territoire maritime dynamique et solidaire s'appuyant sur les ressources et les innovations locales,
- Un territoire d'équilibres : entre activité touristique et attractivité à l'année, pour toutes les générations.

Quatre enjeux

- Faire entrer le territoire concarnois dans la transition énergétique et la croissance verte,
- Mettre en œuvre un projet de développement humain pour une ville vivante, accueillante et solidaire,
- Développer les conditions d'une économie soutenable pour maintenir et créer de l'emploi,
- Préserver la mosaïque des espaces naturels et des paysages concarnois et contenir le développement urbain.

Une première expérience, non exhaustive mais utile en perspective du CA 2018 et de l'évaluation de l'action publique.

Sur la planche suivante :

Faire entrer le territoire concarnois dans la transition énergétique et la croissance verte :

- x Viser 35 % de réduction des consommations énergétiques communales d'ici 2020 par rapport à 2005
- L'extinction de 1h à 6h de l'éclairage public par le service voirie, disposition génératrice d'importantes économies de fonctionnement,
- L'enveloppe des travaux récurrents reste stable concernant les bâtiments (ventilation double flux de l'école de Kerandon primaire, l'étanchéité du restaurant du Rouz, le confort acoustique Tiliz et du pôle nautique).
- La mise en œuvre du nouveau contrat de chauffage avec DALKIA avec des objectifs

plus ambitieux en matière de performance énergétique, de diminution de la consommation d'énergies fossiles et le développement d'installations utilisant les énergies renouvelables.

M André Fidelin :

Alain, est-ce que tu peux ne lire que les titres principaux, je pense que les élus ont pris connaissance du rapport et de l'ensemble des éléments. Je pense que tu peux lire que les titres.

M Alain Nicolas :

Que les titres, d'accord.

- x Poursuivre le développement des alternatives à la voiture.

Mettre en œuvre un projet de développement humain pour une ville vivante, accueillante et solidaire :

- x Adapter l'offre de service public pour assurer un équilibre entre les générations,
- x Amplifier les dispositifs de démocratie participative et les actions de citoyenneté,
- x favoriser la vie associative et le secteur culturel comme vecteur de solidarité et de dynamisme.

Développer les conditions d'une économie soutenable pour maintenir et créer de l'emploi :

- x Modifier progressivement les achats pour une commande publique responsable,
- x Valoriser les démarches favorisant la dynamique commerciale,
- x Viser un tourisme durable dans la continuité du label station classée.

Préserver la mosaïque des espaces naturels et des paysages concarnois et contenir l'étalement urbain :

- x Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver les milieux naturels,
- x maintenir et actualiser les dispositifs de protection et valorisation du paysage / patrimoine,
- x Engager une mutation du centre-ville et saisir les opportunités foncières d'une reconstruction urbaine soutenable.

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement seront dans une année de transition avant un éventuel transfert des compétences à CCA en 2018, stabilité des tarifs et continuité des investissements récurrents de renouvellement et d'amélioration du patrimoine.

Voilà pour la lecture du DOB.

M André Fidelin :

Très bien, merci Alain pour cette présentation synthétique mais ô combien pertinente. C'est un travail d'anticipation et j'en profite pour rendre hommage, tout d'abord aux services, notre DGS en particulier et Erwan Marc, notre directeur des services financiers et les élus évidemment, avec Alain Nicolas, notre élu en charge des finances. C'est difficile, c'est de plus en plus contraignant, vous avez pu le remarquer, il faut beaucoup d'anticipation, de concertation, de pédagogie. Il a fallu travailler depuis un moment sur ce DOB, et sur le BP que nous vous présenterons en mars. Il faut tenir de tous ces éléments de contrainte pour arriver à construire quelque chose qui soit cohérent. Il faut tenir compte de deux choses importantes, ne pas augmenter les taux d'imposition pour nos citoyens qui ont déjà des difficultés dans leur budget, et essayer d'avoir un équilibre qui nous permette d'avoir une durée de désendettement qui soit tout à fait acceptable en jugulant le budget de fonctionnement tout d'abord, ce sont deux éléments importants. Il faut aussi s'orienter vers des projets dynamiques avec une certaine attractivité de notre ville. Tout cela a nécessité des arbitrages difficiles, mais nous avons quand même pu présenter quelque chose de cohérent pour notre budget 2017. Voilà ce que je voulais dire en préambule. Comme c'est un débat, nous sommes prêts à recueillir vos observations et vos remarques sur la présentation

de ce DOB.

Qui veut prendre la parole le premier ? Claude ?

M Claude Drouglazet :

Merci M le Maire. En prenant connaissance de votre document budgétaire, il y a une phrase célèbre qui m'est venue à l'idée. "*Errare humanum est, perseverare diabolicum*", l'erreur est humaine et persévérer est diabolique. Comme d'habitude les prévisions de croissance et d'inflation du Gouvernement, relèvent plus de l'incantation que de la réalité. Comme d'habitude, les impôts locaux vont augmenter en valeur nette. Je rappelle que le produit fiscal par habitant est, à Concarneau, supérieur de 235 € par rapport à la moyenne de la strate. La capacité de désendettement, la CDD va probablement atteindre les 11 années à la fin du mandat, ce qui est contraire à vos déclarations, et ce qui nous ramène à la situation de 2010. Par comparaison, 6,9 années en 2015, avec projection à minima, et 11 années en 2020, soit près du double. Même si la baisse de la DGF décidée par le Gouvernement est un handicap certain, vous avez réduit la voilure en début de mandat. Le fonds de compensation de TVA le prouve, vous commencez à lâcher la bride en 2017 et encore plus en 2018. Votre plan pluriannuel d'investissement est révélateur à ce sujet, mais nous en reparlerons au moment du budget primitif. J'attire l'attention du conseil sur la difficulté que va créer budgétairement l'affectation de 2 millions pour la construction d'un pôle tennis sans avoir réellement étudié des solutions alternatives, moins onéreuses. Même chose pour l'USC pour laquelle les chiffres annoncés me paraissent sous-évalués, surtout s'il y a une montée en Ligue 2. J'attire également l'attention du conseil sur un chiffre relatif aux subventions versées, page 7. A Concarneau, le montant versé par habitant est de 62 €, contre 97 pour la moyenne de la strate. Soit un tiers de moins, ce qui est énorme. La réduction de certaines subventions met en péril certaines activités à caractère socio-culturel et sportif. Nous avons besoin de l'ensemble du tissu associatif pour le mieux vivre à Concarneau. Or, les associations sont inquiètes notamment depuis la mise en place de nouvelles procédures de demande de subventions par internet. La complexité de la procédure et le manque de préparation des services et des associations, va poser de vraies difficultés. Je souhaite que vous soyez attentifs et tolérants à l'égard des associations qui auraient des difficultés. Je vous remercie.

M André Fidelin :

Merci Claude. Il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, le débat d'orientation budgétaire est comme vous l'avez dit, et comme nous le disons chaque année, le moment où les élus doivent discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget que nous voterons dans deux mois, et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Comme chaque année, le débat est l'occasion pour vous de nous donner certains chiffres. Nous en avons pris connaissance, mais nous souhaitons aussi porter à la connaissance des élus, des agents de la collectivité et des concarnois, quelques autres chiffres. Il s'agit de chiffres officiels dont nous avons pris connaissance sur le site internet du Ministère des finances. Avant toute chose, nous souhaitons souligner comme cela a été demandé par l'Association des Maires de France, la contribution au redressement des finances publiques du bloc communal est divisée par deux. Il s'agit là d'une bonne nouvelle pour les finances pour les collectivités territoriales que sont les communes et les intercommunalités. Par contre, la réforme de la dotation globale de fonctionnement n'a pas abouti. Et là, il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle. Quelques chiffres donc, qu'il nous semble important de souligner, les chiffres concernant les charges par habitant d'une part, et les dépenses d'équipement d'autre part. Nous avons pu lire page 7 du document, que la commune enregistre un niveau de dépenses inférieur à la moyenne des communes de 10 000 à 20 000 habitants, à partir de 2015. Cela est faux et cela est confirmé dans le tableau de la même page 7.

Cela est d'autant plus grave, que cette évolution s'installe depuis 2013. De plus, depuis 2005, la charge de personnel par habitant ne cesse d'augmenter. En 2010, 569 € par habitant, 2011, 589 € par habitant, 2012, 623 € par habitant, 2013, 642 € par habitant, 2014, 657 € par habitant et en 2015, 668 € par habitant. Bien sûr, cela tient compte des réformes statutaires et des évolutions réglementaires, mais des services ont été transférés à CCA et nous avons cru comprendre que cela devrait engendrer des économies pour la ville. La situation est dangereuse, des mesures devront être prises. Ou vous les anticipez en mettant autour de la

table les élus et les représentants syndicaux, ou elles seront prises dans la précipitation. Pourtant dans ce domaine, plus que dans tout autre, la réflexion est absolument nécessaire. L'urgence est la pire des conseillères.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement par habitant. Depuis 2010, l'écart se creuse entre Concarneau et la strate. 253 € dépensés en moyenne à Concarneau par habitant et par an sur les six dernières années, contre 326 € pour la strate. 253 d'un côté 326 de l'autre. Outre le fait que cela nuise à l'activité économique des entreprises, et bien que comme l'a dit la Cour des comptes en 2007, Concarneau à cette époque avait un niveau d'équipement supérieur à la moyenne, cette situation peut à terme être préjudiciable pour l'attractivité de notre ville et donc son développement économique et bien sûr le bien vivre de ses habitants. Certes, et vous aviez raison, il fallait remédier à l'endettement important de notre ville, il n'empêche que la ville semble décrocher par rapport aux autres communes. Nous réclamons depuis de nombreuses années, un conseil de la vie associative afin de faire le point avec elle sur les travaux planifiés. Nous le redisons haut et fort, les associations de notre ville sont nombreuses et formidables, toutes ou presque ont des projets. Toutes ou presque sont tenues par des contraintes imposées par des fédérations sportives ou des contraintes réglementaires qu'il est possible d'anticiper.

Dans le DOB, page 17, en matière sportive vous nous annoncez le pôle tennis, exemple même du dossier, et nous l'avons déjà dit, mal préparé, donc fragilisé dès le début et qui a laissé place à des recours. Ce stade, que nous aurions déjà dû inaugurer aurait permis à d'autres d'être lancés depuis.

L'étanchéité du gymnase du Porzou, celui-ci est utilisé par les collèges et les lycées, et sa vétusté est alarmante. Cela devrait faire l'objet de discussions avec le Département et la Région. Mais pour cela il faut faire confiance aux autres collectivités et être présents dans les réunions où les décisions se prennent.

La rénovation du stade Guy Piriou, cela fait déjà au moins trois ans que vous saviez que des travaux seraient nécessaires et qu'ils devront être lancés avant le printemps prochain. Pourtant, dans l'urgence, vous vous êtes réveillés et avez promis, vous l'avez inscrit au budget, 900 000 € en ayant bien sûr la délicatesse de dire que les autres collectivités devront mettre la main à la poche, sans quoi les travaux ne seront pas faits.

Sachez Messieurs et Mesdames les élus que les autres collectivités développent des politiques, font des choix, ont besoin, comme les associations de vision à moyen terme. Le Département, soucieux des collèges aide à l'entretien des gymnases dans les contrats de territoire et soutient tous les projets développés par lesdits territoires. Pour cela il faut que les projets soient préparés collectivement par tous les élus dans le cadre d'un projet territorial ; aménagement urbain, travaux de voirie, travaux au gymnase du Porzou, travaux au Cosoc, pôle tennis, travaux au stade Guy Piriou, travaux sur les réseaux d'eau et assainissement, même si cette compétence passera bientôt à CCA, médiathèque, avenir du CAC, cette liste demande à être complétée. Mais il faudra faire des choix, vous l'avez dit M le Maire. Il faut toujours faire des choix, opérer des arbitrages, élaborer des politiques publiques et pas simplement des politiques financières. Il est inacceptable de travailler dans l'urgence, et surtout il faut répondre aux questions des associations, même si ces réponses peuvent être négatives.

Cette situation doit aussi être évaluée au regard du développement de projets immobiliers qui fleurissent de manière anarchique sur le territoire de la commune, sans véritable réflexion sur les aménagements nécessaires aux futurs habitants, routes, salles municipales par exemple.

Enfin, j'ai été un peu surprise, mais je me trompe peut-être, je me permets de vous poser une question. Il est mentionné à la fin de ce document, comme cela a été dit d'ailleurs, que la présentation du DOB tient compte de l'Agenda 21. Il me semble que l'Agenda 21, j'ai un peu participé aux réunions, pas autant que je l'aurai souhaité, mais il me semble que cet Agenda 21 n'a pas été discuté et mis au vote de cette assemblée. Je me trompe peut-être, mais il me semble que cela n'a pas été pour l'instant présenté au conseil municipal. Il est un peu curieux de faire état d'un document qui n'a pas été présenté et dont il n'y a pas eu de discussion

autour de la table de ce conseil municipal. Mais j'avoue que j'ai peut-être loupé un épisode.

M André Fidelin :

Merci Mme Ziegler qui nous a fait un constat très négatif sur l'ensemble du DOB et de nos orientations. Je vous laisse l'opportunité de vous exprimer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce DOB ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voudrais intervenir après Nicole, je serais moins précise qu'elle mais je voudrais quand même apporter quelques réflexions parce que ce sont les concarnois qui y sont attachés. Cela fait déjà presque neuf ans que vous avez les clés de la mairie, deux mandats et demi et vous parlez toujours, un et demi, pardon, autant pour moi, lapsus significatif, j'anticipe déjà.

Vous parlez tout le temps, et vous l'avez encore dit tout à l'heure d'une ville accueillante et solidaire vous parlez aussi dans la presse du rayonnement de Concarneau sur le Finistère, sur la région, voire même au-delà. Mais pour cela, que faites-vous ?

M André Fidelin :

Rien !

Mme Marie Le Meur :

Vous n'avez pas fait beaucoup, non effectivement, et il reste certainement beaucoup à faire parce que vous parlez toujours de la Ville-close qui est le diamant du tourisme, je pense qu'elle n'est pas mise en valeur. Et je pense que l'on pourrait faire quelque chose sur toute l'année. Il ne faut pas seulement l'illuminer qu'à Noël, il faudrait peut-être l'éclairer de façon plus harmonieuse toute l'année afin que les gens en profitent pendant l'hiver et l'été, tous les soirs. C'est juste une réflexion. Vous allez là encore demander que la Ville d'Art et d'Histoire passe en Pays d'Art et d'Histoire. Il faudrait peut-être aussi insister là-dessus. Vous parlez encore beaucoup de patrimoine, mais juste encore une réflexion, je connais un peu le bourg de Lanriec, et il y a à côté du cimetière un terrain où il n'y a que des gravats. Qui est-ce qui met ces gravats à cet endroit-là ? Il me semble qu'à côté, il y a l'église de Lanriec. N'est-elle pas classée ? À moins que ce ne soit l'ossuaire, je ne sais plus très bien. Ça ne donne pas là non plus une bonne image de Concarneau. Comme l'a dit Nicole, et j'allais le dire aussi, les gens qui viennent à Concarneau ne retiennent que la pousse des lotissements partout. On construit de partout sans vision à court et moyen terme en matière de circulation.

Lors de votre grande commission urbanisme-travaux, je parle de la cérémonie des vœux, vous avez annoncé la mise en route du pôle tennis, les travaux pour l'USC, et vous avez aussi laissé entendre, qu'il y avait un problème sur le permis de construire de l'ancienne mairie. Est-ce que l'on pourrait en savoir un peu plus ? Vous avez aussi annoncé que la médiathèque ne se ferait pas sur le port semble-t-il ! Est-ce que vous avez un plan B ? Est-ce que cela va être seulement un déménagement de la bibliothèque ? Ou est-ce que vous avez un projet un peu plus ambitieux pour faire une médiathèque, avec une salle de congrès ? On n'en sait rien. Je voulais juste faire part de ces réflexions.

M André Fidelin :

Très bien Mme Le Meur. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Fabrice.

M Fabrice Robin :

Merci M le Maire. Je pense que Mme Marie Le Meur se trompe d'intervention. On parle du DOB et vous nous parlez d'un terrain auprès du cimetière de Lanriec. Vous parlez de choses qui certes sont importantes pour les concarnois mais qui n'ont pas un lien direct avec le DOB.

Mme Le Meur Marie :

J'ai juste fait une réflexion.

M Fabrice Robin :

Des réflexions j'en ai plein. Je peux vous en faire part. D'ailleurs, j'en ai une dont je vais vous faire part tout de suite. Je suis un peu stupéfait des deux interventions qui viennent d'avoir lieu. Critiquer un DOB qui désendette la ville, avec les dotations de l'État en moins, qui investi pour les concarnois, je ne comprends pas.

Soit, ces documents vous les avez mal appréhendés, soit vous faites preuve de manipulations. On en reparlera tout à l'heure des manipulations très certainement. Recentrez-vous sur le débat du jour, il s'agit du DOB. Les terrains de Lanriec sont certes importants mais ce n'est pas le sujet du jour. Merci.

M André Fidelin :

Qui veut intervenir ? Marc.

M Marc Bigot :

Merci M le Maire. Nicole, en parlant des projets immobiliers, a parlé de développement anarchique, pour quelqu'un qui participe très sérieusement à la commission urbanisme, c'est vrai que....

Sur un autre sujet tu as indiqué ceci que tu avais peut-être loupé un épisode. Je pense que tu en as loupé un, mais c'était un épisode de 2007 en fait. C'était l'approbation du PLU par une municipalité à laquelle tu participais activement. C'est ce PLU que nous appliquons aujourd'hui avec en plus, tous les règlements qui s'imposent depuis 2007. C'est le plan que tous les services qui s'occupent d'urbanisme ont dans leur bureau. S'il y a un projet que tu devrais connaître parfaitement, c'est celui-là. Alors, parler de développement anarchique, tout ce qui est réalisé actuellement à Concarneau, se fait dans le respect de ce plan qui a donc été approuvé en 2007. C'est une première chose à signaler. Je crois que tous les projets qui se développent à Concarneau actuellement montrent bien l'attrait de la ville. Sur ces projets-là, je voudrais aussi préciser qu'il y a des projets qui sont portés par des promoteurs, une large partie des projets qui sont portés par des bailleurs sociaux, et tu le sais parfaitement.

Concernant l'ancienne mairie, il n'y a pas de problèmes comme vous l'indiquez, Mme Le Meur. Le porteur du projet, depuis qu'il est sur le chantier avec les plans, a décidé d'apporter des modifications, principalement sur les façades du bâtiment.

Mme Marie Le Meur :

Je croyais que ça n'allait pas bouger.

M Marc Bigot :

Il a apporté quelques modifications sur les façades du bâtiment qui respecteront encore plus l'architecture actuelle et qui ont déjà comme le projet initial, reçu un avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France, tout simplement. Ce sont quelques modifications à la marge, si je peux dire.

Concernant la médiathèque, c'est un projet qui sera bientôt porté par la communauté d'agglomération. C'est vrai que les changements de propriété sur le port, désormais propriété du conseil régional avec une délégation au conseil départemental pour la partie pêche, donc pour la partie criée, où à l'origine dans le cadre du développement du port, était prévu un établissement culturel. Le changement de concessionnaire qui aura lieu au premier janvier 2018, nous a amené à penser qu'avant qu'un projet puisse se développer sur ce secteur-là, il était peut-être intéressant d'imaginer un plan B. Et effectivement, on a eu l'occasion et on l'a évoqué en commission culture de CCA, il y a une autre idée qui a été proposée. C'est un projet qui pourrait se développer sur un bâtiment que nous connaissons tous et qui se trouve sur cette place de l'hôtel de ville. Rien n'est arrêté, cela fera l'objet d'une réflexion au sein d'une commission culture de CCA. Cela fera l'objet avant tout d'une expertise des services culturels de la ville de Concarneau associés aux techniciens de CCA et on verra.

M André Fidelin :

Il y a d'autres interventions ? Oui, Bruno.

M Bruno Quillivic :

C'est une intervention surtout en réponse de Mme Ziegler. On dit souvent en politique qu'il y a les discours et les actes. Je crois qu'en écoutant votre conversation, j'ai trouvé une championne du double discours. Quand on est en conseil municipal, vous nous dites que l'on pourrait anticiper les demandes des fédérations, alors que lorsque l'on est en commission sport, vous fustigez ces fédérations qui imposent leurs conditions sans prendre en

considération les besoins des communes. En conseil municipal, toujours ici, vous nous dites qu'on vous a toujours dit que le dossier tennis était mal ficelé, et pourtant en conseil départemental vous avez voté un fonds de soutien pour le pôle tennis qui était pourtant si mal préparé. Si on en vient maintenant sur la question des actes, et sur l'état du bâti sportif à l'échelle de Concarneau, quelle est la situation ? On avait, quand on a pris les rennes une piscine qui était hors d'âge, nous avons un complexe aquatique de grande qualité. On avait des vestiaires de foot à Kerhun qui étaient dans un état déplorable, et qui ont été rénovés sous notre mandat. On avait une piste d'athlétisme qui était hors d'âge qui vient d'être prise en compte par Concarneau Cornouaille Agglomération et qui va accéder à sa rénovation. On passe deux dossiers concernant les terrains de tennis qui vont être refaits. On parle de la rénovation de l'étanchéité de la toiture qui est hors d'âge. Jamais aucun travaux n'a été fait sous votre municipalité. Il y a des travaux qui restent à faire, on ne peut pas tout faire en même temps. Au final, quand on fera le bilan de ce qui a été fait pour le patrimoine sportif, je pense que nous n'aurons pas à rougir de ce qui a été fait, je dois vous le dire. Je vous remercie.

M André Fidelin :
Oui, Xavier.

M Xavier Calvarin :
Je suis toujours gêné par la double casquette de Mme Ziegler qui quand on attaque ses soutiens à la commune au niveau du conseil municipal, nous dit que ce n'est pas le lieu, c'est tout à fait exact, mais qui dans toutes ses interventions rappelle quand même qu'elle est au conseil départemental et que là tout se passe de façon parfaitement coordonnée et qu'il n'y a aucun problème et que si on suivait les procédures, on serait soutenu. J'aimerais bien que les habitants de Lanriec en prennent écho, parce que quand je vois le soutien qu'il y a, ça fait quasiment 8 ans que je suis au conseil municipal. Ça fait 8 ans que des habitants sont affolés par des difficultés de circulation pour traverser les deux côtés de la route départementale, on a toujours aucune solution. Je pense que quand on dit qu'on n'anticipe pas, les différentes problématiques, ce ne sont pas des anticipations que l'on vous demandait, c'était simplement de prendre en compte les problèmes qui existaient. Je ne vais pas continuer là-dessus, parce que je crois que la liste aurait été longue. Mais je pense qu'avant de donner des leçons et de se prévaloir du conseil départemental, il faut que de ce côté-là aussi il soit exemplaire. Je pense que là-dessus, il y a quelques soucis.

Lorsque vous parlez des dépenses qui auraient dû baisser parce qu'on a transféré du personnel, vous savez que le transfert de personnel est compensé automatiquement par la validation de l'attribution de compensation. On le paye de la même manière que quand les agents étaient concarnois. Ils vont travailler à CCA, mais c'est décompté de l'attribution de compensation. Au niveau du coût pour la ville, cela revient strictement au même, voire dans certains cas, ça va même plus loin que ce que l'on payait précédemment. C'est un peu exagéré.

On dénie aussi le caractère de ville accueillante. Je pense que de nombreuses associations qui utilisent Tiliz, la Ferme du Moros ou la maison des associations, se retrouvent dans des lieux parfaitement chauffés avec des salles tout à fait fonctionnelles. Il faut se rappeler d'où on partait, comme nous l'a dit tout à l'heure Bruno pour le sport. Je pense que pour les associations, on n'a non plus pas à rougir de ce que l'on a fait au niveau de ce mandat et demi que vous nous avez reproché.

En début d'intervention, Claude nous a rappelé qu'on avait un niveau de fiscalité qui était un peu plus haut que la strate. Mais, en parallèle, on réclame la gratuité des bus. On peut toujours demander l'augmentation du service au public, il n'y a pas de souci, mais toute augmentation du service au public va se traduire inévitablement par un financement derrière et ce financement ne pourra être que sur le levier fiscal. Je crois qu'il faut se demander quelques fois si les recommandations ou les souhaits que l'on a ne vont pas se retrouver sur la feuille d'impôts. C'est pour cela que c'est quelques fois difficile à comprendre. Sur le budget, on n'a pas à rougir, Alain l'a rappelé tout à l'heure, on a fait baisser l'endettement, on essaye de contenir les augmentations d'impôts. Ce n'est pas facile. Entre les deux mandats, tous les élus autour de la table qui font des arbitrages budgétaires s'aperçoivent de la difficulté. On

voit que la dotation globale de fonctionnement a quasiment fondu de moitié. C'est beaucoup plus compliqué que lors du mandat précédent. Je pense que le mandat qui viendra derrière sera beaucoup plus compliqué. Je pense que l'on essaye de faire notre travail honnêtement, donc on aimerait avoir des attaques un peu plus objectives et non pas des attaques systématiques sur tout ce qui est fait.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je vais répondre. Si je fais des critiques, c'est qu'elles me paraissent objectives et pas du tout polémiques. Je pense que si on est attentif à la pression fiscale sur Concarneau, c'est parce qu'on sait qu'elle est très importante au-delà de la strate. Le Maire a d'ailleurs dit qu'il ne toucherait pas au taux d'imposition mais il faut quand même admettre que par des effets mécaniques sans toucher au taux d'imposition, il y a mécaniquement une imposition nette qui augmente.

M André Fidelin :

Ce sont les bases forfaitaires.

M Claude Drouglazet :

Ce n'est pas forcément de votre responsabilité directe. J'ai toujours attiré votre attention sur ce fait, parce qu'on arrive à un degré de pression fiscale qui devient pour certains ménages, assez insupportable, même s'il y a des exonérations, en terme de taxe d'habitation. Et si les exonérations en terme de taxe d'habitation augmentent, c'est qu'il y a un appauvrissement d'une partie de la population. Et c'est aussi s'il y a un appauvrissement d'une partie de la population qu'on peut avoir des transferts de recettes et des reversements fiscaux par exemple vers le transport. Mais là, ça concerne des choix politiques, des arbitrages et effectivement si on était en situation d'avoir les responsabilités, on ne ferait certainement pas les mêmes choix que vous. La critique porte uniquement sur la façon que vous avez de gérer la ville et nous ne partageons pas forcément les mêmes options ou les mêmes arbitrages que vous faites actuellement. La critique porte là-dessus.

M André Fidelin :

Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Merci M Le Maire.

Vous avez raison M Quillivic, je fustige les fédérations sportives. Je le fais en commissions, je le fais lorsque j'assiste à des assemblées générales d'associations, je le fais ici, c'est vrai. Je fustige, parce que c'est insupportable de faire autant de recommandations, d'imposer aux collectivités autant de choses. Il n'empêche que parfois, on a connaissance de choses qui sont demandées aux clubs sportifs et cela il faut pouvoir les anticiper. C'est tout ce que je dis, mais je vous rejoins, il y a des choses qui sont insupportables de la part des fédérations sportives. Elles nous demandent sans cesse plus, sans avoir la délicatesse ou la possibilité à contrario, de nous aider. Je fustige et je suis totalement d'accord et je le fustige partout.

M le Maire, c'est un peu curieux de faire porter la responsabilité des autres sur le fait que le projet culturel sur le port que j'ai voté, ici et au département, ça me semblait un beau projet. Mais vous passez à autre chose. Je trouve un peu gonflé pour ne pas dire culotté de faire porter la responsabilité aux autres collectivités. Si votre choix est de faire autre chose, c'est votre choix. Ce ne sont pas les autres collectivités qui vous obligent à faire ce choix-là.

Mme Laëtitia Boidin :

Cela fait deux ans que l'on travaille sur le projet. Ça ne s'est pas fait.. *inaudible*..

Mme Nicole Ziegler :

Je suis prête à travailler avec vous. À aucun moment, la ville de Concarneau...

M Marc Bigot :

On ne fait pas porter la responsabilité Nicole. On parle d'un calendrier tout simplement.

Mme Nicole Ziegler :

D'autre part, je pense que Mme Le Meur a tout à fait le droit de parler des aménagements de Lanriec.

M Fabrice Robin :

Ce n'est pas le lieu.

Mme Nicole Ziegler :

Ce n'est peut-être pas le lieu mais alors pourquoi dans le DOB, on nous parle de l'aménagement de toilettes publiques ? C'est au même niveau. Si on n'a pas le droit de le faire on peut aussi parler d'autres aménagements.

M Xavier Calvarin :

Le débat s'envole.

M André Fidelin :

M Le Bras.

M Antony Le Bras :

Je voudrais poser une question qui est vraiment dans le sujet du DOB, donc j'espère avoir une bonne note avec M Robin, parce qu'il met des notes par rapport aux questions que pose l'opposition. Merci.

Donc, une belle question financière, elle concerne la capacité de désendettement, élément très important, on est d'accord. Depuis quelques années, dans cette instance, vous répétez que l'objectif est de la faire passer en dessous des 7 ans, et on y arrive. On peut vous féliciter à ce niveau-là. Effectivement à la date d'aujourd'hui on est arrivé à 6,9, ce qui était votre objectif, parce que vous notez que le seuil critique c'est 7 ans. Dès que l'on passe au-dessus, ça devient grave. Dans le même moment, vous nous annoncez qu'on sera à 11 ans en 2020, à la fin de votre mandat. Je voudrais savoir quel est votre objectif en terme de capacité de désendettement ? Quel est le bon ratio selon vous ? Et pourquoi on fait du yo-yo comme cela en passant de 11 ans en 2010 à 7 ans maintenant et à de nouveau 11 ans en 2020. Pourquoi ne pas avoir plus lissé vos investissements. Profitez des taux bas cette année et l'année dernière pour investir de manière régulière plutôt que d'investir massivement en fin de mandat avec des taux qui risquent d'être plus importants. Je cherche la cohérence en matière de politique financière. J'espère être rassuré.

M André Fidelin :

Non, mais là vous parlez d'investir massivement en fin de mandat. C'est votre avis ça. Nous, notre choix premier, la priorité, c'est le désendettement. Aujourd'hui, ce qui est révélateur, c'est qu'entre 2008 et 2017, ce sont presque 10 millions d'€ malgré les contraintes. Je crois que c'est révélateur. Ça répond au travail qui a été fait de manière efficiente. Maintenant, il faut savoir que la CDD, c'est aussi par rapport à la CAF brute. Le rapport est en fonction de ça, dans la mesure où la CAF brute diminue, la durée de désendettement augmente. C'est technique. Alain, tu peux peut-être le confirmer. Mais ce qui m'intéresse, c'est surtout le stock de dettes et la résultante. On l'a vu tout à l'heure, diminuer le capital de la dette, diminuer les frais, sont des éléments importants. Vous êtes bien placés, vous travaillez dans la banque, même si les taux sont très bas aujourd'hui, ce n'est pas pour autant qu'il faut investir. Je crois que ce serait une erreur monumentale. Ce n'est pas pour cela non plus qu'en fin de mandat, nous allons investir. Notre priorité, c'est bien justement de maîtriser cette CDD.

Alain, est-ce que tu peux intervenir sur le plan technique ?

M Alain Nicolas :

Il y a des courbes qui sont là. Je n'aime pas trop remonter dans la nuit des temps. On passe d'une CDD de 16 à une CDD de 7,5. Cette année nous serons à peu près à 7,5. Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est très sensible. Nous avons eu une bonne année 2015. Ce sont des

phénomènes extérieurs. Tout à l'heure j'ai parlé d'articles, d'impôts qui étaient exonérés ou pas exonérés. Vous n'avez peut-être pas fait attention à ce que je disais, c'est vraiment de la technique. On s'aperçoit d'une chose, si je reprends mes notes. En 2014, pour le nombre d'articles exonérés en taxe d'habitation, nous avions 1 560. Nous n'en n'avions plus que 1 226 en 2015. Et en 2016, nous en avons 1 662. Pourquoi ? On ne sait pas se l'expliquer. Ce sont des informations qui nous remontent du Ministère des Finances, ce n'est pas nous qui les sortons. Ce sont des informations qui ont un impact tout de suite sensible. Il y a beaucoup de choses qui jouent, il y a aussi le revenu fiscal de référence qui joue. Il y a plein d'indicateurs qui jouent. C'est pour cela que je dis qu'il faut être prudent dans ses informations. C'est du basique. C'est du calcul mais il faut être très prudent. Ce qu'il faut retenir, et je le dis toujours à M le Maire, c'est qu'il faut qu'on se désendette. On pourra repartir de l'avant une fois que nous serons bien désendettés. J'aurai souhaité qu'en fin de mandat, en 2020, nous soyons grosso-modo à 25 millions comme encours de dette. Je ne sais pas si on va y arriver. Mais j'aurais souhaité que l'on y soit en 2020. Après, nous avons le problème de l'épargne brute. C'est quoi la CDD ? C'est l'encours de dette sur l'épargne brute. L'épargne brute est quand même tributaire en grande partie bien sûr de notre politique. Mais nous sommes aussi tributaire, si on investit moins, on l'a vu, on a moins de frais financiers. L'épargne brute s'améliore, c'est indéniable. Mais on a aussi la baisse des dotations. On ne va pas revenir sans cesse sur la baisse des dotations mais c'est un effet mécanique. Le fait d'avoir presque 1,7Md'€ de moins de dotations de l'État, je suis désolé, Antony, mais c'est un effet. On ne peut pas dire autre chose. Mais ceci dit, on doit tous, car nous sommes tous des citoyens concarnois, faire attention à nos dépenses. On doit éviter d'emprunter, on doit également éviter d'augmenter les impôts. Claude le disait, ainsi que M le Maire, et je suis également le premier à le dire que notre pression fiscale est suffisamment forte pour que nous ne continuions pas à augmenter les impôts.

M Antony Le Bras :

Pour autant, je trouve assez cocasse que l'on dise dans le même document que la CDD idéale c'est 7, que c'est critique d'être au dessus de 7 et d'annoncer que l'on sera à 11 en fin de mandat. C'est cocasse.

M Alain Nicolas :

Je suis d'accord avec toi Antony, mais pour en finir avec la CDD, cette année ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'État qui le dit dans ses documents.

Il dit, dans votre strate, il ne faudrait pas dépasser 7. Tu sais, je ne suis pas là pour inventer des choses. Je prends des faits précis. L'État dit à juste titre, que nous ne devrions pas dépasser les 7 années d'endettement. Est-ce que c'est 7 ou est-ce que c'est 8, je n'en sais trop rien. Mais c'est la courbe qui est importante. Et on s'aperçoit que la courbe est à ce jour sur une courbe descendante. Espérons qu'elle ne remontera pas trop.

M André Fidelin :

François,

M François Besombes :

Juste de dire que c'est un peu compliqué de vous apporter une réponse parce que d'un côté vous êtes en train de dire qu'on emprunte trop et qu'on fait peut-être trop d'investissements. C'est ce que vous avez dit, vous investissez trop. Attendez, lissé sur les trois ans qui restent... laissez moi terminer, je n'ai pas pris la parole, je peux terminer. Vous étiez en train de dire, qu'on investissait trop et que ça avait des conséquences sur la durée de désendettement. C'est ce que vous avez dit. Et de l'autre côté, vous avez Mme Ziegler qui dit que dans la strate, les dépenses d'investissement sont trop basses par rapport à la strate, et que l'on n'investit pas assez. Il va falloir que vous vous mettiez d'accord. Si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord...

M Antony Le Bras :

Il fallait écouter dans ce cas-là.

M François Besombes :

J'ai écouté ce que vous avez dit. Et on pourra reprendre ce que vous avez dit.

M Antony Le Bras :

J'ai parlé de lissage. Je n'ai pas dit que vous investissiez trop. Je n'ai jamais dit que aviez fait trop d'investissements et que vous aviez trop d'endettement. J'ai parlé de lissage, je ne comprends pas la logique financière, il n'y en a peut-être pas non plus d'ailleurs.

M André Fidelin :

Il n'y en a peut-être pas, alors là je ne vous rejoins pas du tout. Le lissage existe puisque nous avons des AP-CP sur deux ou trois années. Nous sommes dans un plan pluriannuel et quand on vous a montré tout à l'heure certains investissements sur deux ans, c'est du lissage. Dans le DOB 2014, nous avions annoncé qu'en fin de mandat la capacité de désendettement serait de 10 années. Au DOB 2015, nous avions annoncé 12 années. On en est loin là. Au DOB 2016, on a dit que la capacité de désendettement devrait se stabiliser à 11 années. Il y a des facteurs qui sont divers et variés. Nous, on s'arrête à des éléments que nous connaissons également par rapport à notre prospective financière, par rapport à notre PPI. Mais il y a des éléments que nous ne connaissons pas, c'est-à-dire la réforme de la DGF en 2018, de quoi s'agit-il ? Est-ce que malheureusement nous allons nous retrouver vers un nouveau plan avec une baisse de la DGF ? Alain l'a annoncé tout à l'heure, on en a vu les conséquences. On les a subies. Quand on part avec des orientations sur plusieurs années, il faut être prudent et il vaut mieux aller un peu plus loin plutôt que de dire qu'à la fin 2020 on sera à 6 ou 7 années alors que l'on sait pertinemment qu'on ne pourra pas le tenir. 2014-2015 nous sommes à 6-7 années alors qu'on avait annoncé 10-12 années. C'est de la prudence et de l'anticipation. Je crois qu'on ne peut pas nous le reprocher. Il faut savoir également d'où on vient. Tout à l'heure on parlait des taux d'imposition que nous avons augmenté. Nous sommes très mal placés. Mais dès que nous sommes arrivés aux affaires en 2008, nous avons dû intervenir en 2009 d'une façon drastique pour corriger les équilibres. Nous étions à 38 millions de stock de dettes et à 15 années si vous parlez de CDD. Je crois que nous n'avons pas de leçons à recevoir, excusez-moi.

M Bruno Quillivic :

En plus, pour rajouter, il y a la politique, il y a l'aspect financier, mais il y a aussi l'aspect au niveau de la ville et la question des investissements. Il y a des investissements qui sont nécessaires pour le développement de la ville. Il faut les prendre en compte et nécessairement cela fait évoluer le delta. J'en veux pour preuve l'avenir du port. Je ne connais pas beaucoup de communes aujourd'hui qui financent des projets portuaires comme ce qu'a fait la ville de Concarneau. Aujourd'hui, c'est très rare, c'est souligné par l'ensemble des professionnels du port. C'est un des rares ports où la ville intervient d'habitude, c'est la communauté d'agglomération uniquement ou la Région et le Département. À Concarneau, on a fait le choix d'intervenir pour défendre l'emploi du territoire et c'est vrai que c'est un investissement qui n'est pas négligeable. Sur 14 millions d'euros, c'est 1 million d'euros pour la question de l'aire de carénage. Ce sont aussi des investissements sur les futurs projets du port. C'est quelque chose qui n'est pas neutre et qui est aussi à prendre en compte dans cette capacité de désendettement. Il y a un effort qui est fait, nous sommes passés de 18,4 années à 6 années aujourd'hui. Je me dis que même si on est à 11 années comme ce qui est annoncé, cela fera quand même 7 années en moins. Je dois reconnaître qu'il y a un sacré travail qui a été fait malgré l'investissement.

M André Fidelin :

On va conclure parce que ce n'est pas le seul sujet que nous avons ce soir. Sur les investissements et les arbitrages d'investissement, sans regarder mes fiches, Bruno vient d'en parler, il y a le soutien aux entreprises, parce que le port c'est du soutien aux entreprises. Les entreprises représentent de l'emploi, ce qui nous paraît quand même important.

Ensuite, nous parlons de Kerandon, il y a le plan local de l'habitat. C'est aussi un soutien à l'habitat précaire, quartier délicat. Nous participons à concurrence d'1,6 million d'euros.

Ensuite, nous sommes en soutien également aux associations, contrairement à ce que j'ai entendu et je m'excuse et c'est n'importe quoi. On prépare le BP et notre souhait c'est de ne pas toucher aux subventions aux associations sur les volumes. Le 2^e élément, c'est aussi d'apporter aux associations des équipements qui soient dignes de la 3^e ville du Finistère. Je crois qu'à ce titre, quand on parle du stade de football, on peut être critique, il y a aussi le tennis, on parle également de la médiathèque.

Ce sont des équipements pour les associations et c'est vrai que la maison des associations et je rappelle que l'ancienne maison des associations se trouvait à l'ancienne mairie, on l'oublie

vite.

Je crois que globalement nous avons essayé de diversifier, là j'ai oublié également tout ce qui concerne la qualité de vie, l'environnement, la coulée verte, l'amélioration de la voirie, ce sont des éléments importants. Nous avons la volonté, que ce soit la zone de transit de Lanriec ou Beuzec, j'espère qu'on y arrivera assez rapidement de manière à sécuriser la route de Beuzec à Keriolet.

Tout cela pour dire que nous essayons de faire le maximum pour diversifier nos investissements et d'apporter d'une façon prioritaire nos interventions pour qu'ils soient efficaces et qu'ils répondent à la demande d'une grande majorité des habitants.

De toute façon, j'ai le respect démocratique envers l'opposition. Elle est dans son rôle quand elle critique, quand elle n'est pas d'accord. Pour l'instant nous sommes aux manettes, en 2020, il y aura un nouveau vote, et il appartiendra aux électeurs de faire un bilan sur ce qui a été fait et prendre leurs dispositions en ce sens. Néanmoins, je peux vous dire que nous essayons de faire un travail qui soit réfléchi et anticipé. Quand j'entends qu'on fait n'importe quoi en finances, je ne peux pas l'entendre. Ce n'est pas possible.

Ensuite, les positions anarchiques, je ne peux pas l'entendre non plus. Mais je respecte ce que vous dites, malgré tout. Mais de toute façon, on ne sera jamais d'accord. Il y a un moment où il faut arrêter le débat, sinon on y passera la nuit. Si on va sur tous les détails qui nous ont été cités, on y passerait un bon moment. Mais on y reviendra également pour le BP. Aujourd'hui nous sommes dans le DOB et les orientations financières pour préparer le BP. C'est important, nous n'allons pas entrer dans tous les détails. Concernant la médiathèque, nous en avons parlé. Vous étiez Mme Ziegler hier matin à une réunion à l'INB avec la Région, la CCI, la ville de Concarneau. Je me suis expliqué sur notre choix sur le port. On ne va peut-être pas y revenir.

Pour la médiathèque, on a jugé que compte tenu des difficultés administratives, réglementaires et le problème de l'eau également, ça nous amène à réfléchir à un plan B.

Maintenant, ce qui a été dit en 2013 pour le schéma d'aménagement du port, et nous sommes aujourd'hui en 2017, ça date déjà, et on craint que ça n'arrive pas dans les mois et les années futures. On réfléchit à un plan B qui est intéressant qui a été validé par l'équipe municipale, qui a été validé à la commission culture de CCA. Cela va tout à fait dans le bon sens, tout est autant qu'on peut avoir des garanties sur la maîtrise d'œuvre de cet équipement.

Laëtitia, tu voulais dire quelque chose ?

Mme Laëtitia Boidin :

Oui, merci M le Maire, je ne vais pas revenir sur le sujet de la médiathèque qui maintenant est porté par CCA. Ça sera décidé par la commission culture de CCA, avec les élus de CCA qui sur cette proposition ont tous adhéré.

Je voulais revenir sur le rayonnement de Concarneau. Quand j'entends que Concarneau ne rayonne pas, et qu'on devrait améliorer les choses, je pense qu'il y a eu beaucoup de travaux autour de la Ville-close, il y a une équipe au Patrimoine qui est exceptionnelle. Nous avons des guides-conférenciers qui sont passés en contrat à durée indéterminée. Je tiens à le préciser parce que ça ne se fait pas ailleurs. Les visites guidées sont complètes. Nous avons reçu en juillet dernier, 35 000 visiteurs à la Maison du Patrimoine et 45 000 au mois d'août. C'est énorme. Je suppose que vous regardez les émissions télévisées. Il y a eu « Des racines et des ailes », 4 reportages sur TF1, il y a encore un reportage sur France télévision ce vendredi, il y a un autre reportage sur France télévision ou Arte, je ne me souviens plus. Il y a un hors série de « Connaissance des arts » de Concarneau à Pont-Aven. Aujourd'hui, le rayonnement de Concarneau, est là. Concarneau n'a jamais été aussi exposé médiatiquement depuis un an et demi. Il y a des retombées économiques et touristiques, c'est incontestable. Il faut demander aux commerçants qui ont vu leur saison estivale s'étendre jusqu'au mois de novembre. À côté de tout cela, nous sommes beaucoup sur les réseaux sociaux à Concarneau et nous avons vraiment été exposés médiatiquement de façon incontestable notamment avec le travail de l'équipe de la ville et celle de l'Office de tourisme. Le rayonnement de Concarneau est bien présent aujourd'hui.

M André Fidelin :

Merci Laëtitia d'avoir apporté ces précisions.

Je vais mettre un terme à ce débat d'orientation budgétaire. Beaucoup d'entre vous sont intervenus et nous aurons le BP au mois de mars et si vous voulez d'autres précisions et bien nous serons évidemment disponibles pour vous répondre.

M Antony Le Bras :

Vous avez éveillé ma curiosité. Vous avez parlé d'une réunion à l'INB qui a dû avoir lieu hier. On souhaitait que cette réunion-là soit organisée avec toutes les collectivités. Est-ce que vous pouvez nous donner des informations sur cette réunion ?

M André Fidelin :

Vous pouvez demander à votre voisine, elle était présente.

M Antony Le Bras :

Nous sommes au conseil municipal. Je m'adresse à vous à en tant que Maire. On avait posé la question...

M André Fidelin :

On est au débat d'orientation budgétaire.

M Antony Le Bras :

C'est vous qui parlez de l'INB, il ne fallait pas en parler non plus.

M André Fidelin :

Oui, d'accord, mais rassurez-vous, on y reviendra. Mais je pense que Mme Ziegler peut vous répondre sans problème.

M Antony Le Bras :

Mais ce n'est pas à elle de répondre.

Mme Nicole Ziegler :

Vous voulez que je réponde ?

M André Fidelin :

Attendez, juste trente secondes. On connaît très bien l'INB, c'est un centre de formation connu et reconnu à Concarneau, identifié à Concarneau comme tel. Ils sont là depuis 50 ans et ils sont dans les origines de Concarneau au niveau de la formation. Ils ont formé des navigateurs de renom, Cammas et j'en passe.

Aujourd'hui, ils ont une notoriété nationale et internationale. Notre volonté est de les garder à Concarneau. Et afin que la rumeur ne soit pas colportée par les uns et les autres, nous avons voulu nous réunir tous ensemble, c'est-à-dire la Région, le Département, la CCI, la ville, pour écouter, s'entretenir et échanger sur leur volonté. Ils sont évidemment approchés par la Forêt-Fouesnant ainsi que Lorient. La volonté commune que nous avons exprimée hier, est d'essayer de trouver des solutions pour que l'INB reste à Concarneau. Nous avons décidé de voir entre les différents intervenants, par rapport à leurs compétences, sur le port. Nous avons prévu de nous retrouver en mars pour faire le point. Il n'y a pas non plus une urgence dans cette approche. Néanmoins, on veut travailler ensemble sur ce projet pour garder l'INB à Concarneau. Voilà ce que l'on peut dire.

La CCI va déposer un appel d'offres sur trois concours de maîtrise d'œuvre pour revoir le redimensionnement de la criée par rapport à son activité et mettre dans le cahier des charges la possibilité de dégager 3 000 m² pour l'INB dans cette criée. On est parti sur une réflexion avec l'ensemble des partenaires qui interviennent dans ce dossier.

Mme Nicole Ziegler :

Tout d'abord, ce n'était pas des rumeurs, c'était des faits. Ça nous a été confirmé.

M André Fidelin :

Attendez, arrêtez de polémiquer.

Mme Nicole Ziegler :

Mais je ne polémique pas.

M André Fidelin :

J'essaie d'être constructif.

Mme Nicole Ziegler :

Mais moi aussi.

M André Fidelin :

C'est un ensemble de partenaires.

Mme Nicole Ziegler :

C'est pour cela que le Département a organisé cette réunion-là, parce que la ville ne faisait pas grand-chose.

M André Fidelin :

On va demander à Xavier Calvarin, parce qu'il est membre du conseil d'administration.

Il va peut-être nous répondre.

M Xavier Calvarin :

Je suis un peu comme les responsables de l'INB. Je suis écoeuré par la politisation de ce problème de l'INB. Je les ai vus il y a très peu de temps, et contrairement à ce que vous semblez découvrir, cela fait plus de trois ans que ce dossier est sur la table. Cela fait plus de trois ans que nous nous sommes déplacés sur les différents sites. L'INB se porte à merveille, et ils ont de nombreux élèves. Ils n'ont pas compris comment c'est arrivé sur le domaine politique avec les échanges qui ont été très bien construits, je le reconnais. Il y a eu tout d'abord une attaque par votre porte parole dans la presse, ensuite des attaques au conseil municipal, je crois qu'il est temps d'arrêter avec l'INB. Laissons cette école, les différentes collectivités travailler dessus. Tous les centres de formation ont les mêmes problèmes, des fois il faut qu'ils trouvent des solutions pour s'agrandir ou autre, ça n'est ni plus ni moins ce problème-là. Ce n'est pas un problème politique donc j'aimerais bien que cela sorte du giron politique. Quand je vois que vous nous reprochez de n'avoir rien fait, ça serait bien au moins que vous ayez participé au conseil d'administration. Ça fait huit ans que j'y suis et j'ai été absent une fois. Je ne vous ai pas vue une seule fois, alors que le conseil départemental était représenté par une chaise vide.

M André Fidelin :

Après ces remarques, je propose de clore ce DOB qui a été animé et largement débattu. Mais de toutes façons on n'arrivera jamais à se mettre d'accord. Pour l'INB, j'espère, mais pour le reste vous êtes dans votre rôle.

M Claude Drouglazet :

Sur le port, on a quand même voté la subvention d'un million d'euros, je vous le rappelle quand même. On l'a voté, donc c'était qu'on était d'accord.

M François Besombes :

Pour nous reprocher derrière...

Mme Michelle Lemonnier :

Qu'on ne fait rien.

M Claude Drouglazet :

Quand vous dites n'importe quoi sur les associations, simplement dans mon intervention, j'ai dit faites attention les associations sont en difficulté aujourd'hui pour faire leur demande de subvention. C'est un problème technique, c'est tout.

M André Fidelin :

Il n'y a pas de vote, c'est juste une information du DOB.

Nous passons au point numéro 2, Marie Talbot pour la subvention au Centre socio-culturel La Balise pour la période 2017-2020.

Conseil municipal du 19 janvier 2017

2	Action sociale : Inscription au budget de la ville de Concarneau d'une subvention de fonctionnement pour le centre socioculturel « La Balise » pour la période 2017-2020
---	--

Mme Marie Talbot :

Merci M le Maire.

Depuis l'année 2012 la ville de Concarneau s'est engagée à soutenir financièrement, l'action du centre socioculturel « La Balise ».

L'association ayant obtenu le renouvellement de son agrément centre social pour la période 2017-2020 via la Caisse d'Allocation du Finistère, la ville doit inscrire à son budget le financement annuel d'une subvention pour le fonctionnement du centre socioculturel.

Le montant de la participation annuelle est fixé à 70 000 € pour la période 2017-2020.

Compte tenu de la prise en compte dans le projet social global des préconisations formulées par la Ville à savoir :

- la prise en compte des problématiques familiales,
- la prise en compte des personnes isolées disposant de faibles revenus,
- le renforcement des partenariats avec les acteurs sociaux du territoire et notamment le Centre Communal d'Action Sociale dans la mise en œuvre et le suivi du projet social,
- la poursuite du développement des partenariats avec les différents services culturel, éducation-jeunesse et développement durable de la ville de Concarneau,
- la création d'outils statistiques et d'évaluation permettant de mieux appréhender les besoins du public.

Vu l'avis favorable de la commission social solidarité logement en date du 11 Janvier 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir au budget de la commune pour une période de 4 années le montant d'une subvention annuelle de 70 000 €, sous réserve de la signature d'une convention bipartite entre la ville et l'association du centre socioculturel "La Balise".

M André Fidelin :

Merci Marie. Cette délibération fait suite à une demande qui a été faite par La Balise en date du 15 décembre dernier. Ils demandaient une délibération concernant cette subvention de manière à prévoir le licenciement de la salariée, qui est proposé par l'association, et de manière aussi à ne pas avoir de problèmes dans le cadre de la procédure, s'il y avait procédure. Ils voulaient que l'on se manifeste sur le montant de cette subvention.

Vous vous souvenez sûrement, nous étions le 28 septembre 2016, lors du conseil municipal, il y a eu une manifestation devant l'hôtel de ville. Ce sujet avait largement été évoqué et débattu. J'en ai 5 pages. Je crois que nous nous sommes largement exprimés sur ce sujet. C'est certainement dommageable pour La Balise. C'est une décision qui a été réfléchie. On ne va pas revenir dessus. La conséquence, c'est la suppression d'un poste à La Balise. Maintenant, en ce qui concerne la convention, on nous a demandé de surseoir la convention de manière à réfléchir à une proposition que l'on pourrait faire. Voilà où nous en sommes. Il doit y avoir une réunion de travail bientôt avec La Balise pour justement mettre au point cette convention qui va nous unir pendant 4 ans. Mais, on ne va peut-être pas revenir sur le conseil municipal du 28 septembre. On s'était largement expliqué sur ce dossier. Est-ce que vous avez des remarques ? Revenir sur le fond, je ne pense pas que ce soit nécessaire. On ne va pas refaire le conseil municipal du 28 septembre. Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

On ne va peut-être pas refaire le conseil municipal. Mais il y a quand même quelques réflexions qui me sont venues depuis justement, parce que j'ai eu des échos dans la ville et

cela m'a quand même inspiré certaines choses, vu ce que j'ai entendu et que j'ai appris aussi depuis. La baisse de 30 000 € de la subvention de La Balise apparaît aux gens, comme une punition, car la baisse de subvention est quand même pénalisante. Elle entraîne le licenciement d'une employée mais également l'impossibilité de mettre en œuvre certains projets qu'ils avaient prévu pour une population socialement fragile et qui a le plus besoin de ce type de structure. Et qui est l'objectif même de ce centre La Balise, c'est un centre socio-culturel. Cela paraît d'autant plus une sanction sur un organisme socio-culturel concarnois, quand dans le même temps, il est voté une subvention de 30 000 €, similitude des montants, de la manifestation Escale C qui n'est faite que pour des entreprises privées, n'intéressant que des professionnels du nautisme et qui aura lieu au mois d'octobre. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas la période qui attire le plus de gens à Concarneau. J'en déduis que l'on préfère subventionner le tourisme nautique plutôt que le social, mais ça c'est un choix politique.

M André Fidelin :

Merci Mme Jan. Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Il me semblait, et c'est là que M Robin m'a dit que je m'étais trompée lors de mon intervention pour La Balise, que c'était une convention tripartite et je vois effectivement que c'est une convention bipartite. Finalement, il y a deux conventions, une avec la CAF et une avec la ville. Je pense qu'en faisant ça, vous augmentez les contraintes de fonctionnement de La Balise. Ce n'est pas La Balise qui a demandé de licencier quelqu'un. Ils ont été contraints et forcés de licencier quelqu'un parce que votre subvention a diminué de 30 000 €. Ce n'est pas du tout la même chose, M le Maire. Et, il me semblait Mme Talbot, qu'à la réunion, l'autre jour, on demandait à ce que cette ligne budgétaire dont vous demandez de voter ce soir, il fallait ajouter une mention que je ne vois pas là ce soir, « sous réserve de la signature d'une convention bilatérale ». Cela n'a pas été rajouté.

Mme Marie Talbot :

C'est bien ce que je viens de lire.

Mme Marie Le Meur :

Pardon, excusez-moi mais ce n'est pas écrit...

Brouhaha...

Mme Marie Le Meur :

M le Maire, je ne supporte pas les interventions de M Robin qui ne sont empruntées que de misogynie. Vous n'intervenez qu'à chaque fois qu'il y a... Comment ? Ça m'énerve ! Je ne supporte pas cela, c'est vraiment...

Inaudible...

Mme Marie Le Meur :

Dans un débat, vous n'êtes pas constructif.

M le Maire :

Excusez-moi.

Mme Marie Le Meur :

Je disais donc...

Mme Marie Talbot :

Je viens de préciser en lecture, sous réserve de la signature d'une convention bipartite entre la ville et l'association du centre socio-culturel La Balise.

Mme Marie Le Meur :

Cela n'a pas été rajouté sur le rapport, sans doute parce qu'elle n'a pas eu le temps de la rajouter.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme Marie Le Meur :
Il fallait quand même que ce soit écrit.

Mme Marie Talbot :
Ca le sera sur la délibération.

M André Fidelin :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET), 1 ABSTENTION (Mme LE MEUR G).

Mme Marie Le Meur :
Elle n'est pas valide, vous n'avez pas écrit. J'oubliais de dire quand même que chaque élu a reçu un courrier de La Balise. Vous n'en parlez pas non plus, Mme Talbot de ce courrier distribué à chaque élu.

M Xavier Calvarin :
On n'en a pas eu que un, on en a eu au moins trois. On ne va pas les lire tous.

Mme Marie Le Meur :
Oui, mais on peut en parler des courriers de La Balise.

Mme Nicole Ziegler :
Je peux apporter une précision pour dire pourquoi cela a été rajouté là, ce soir, oralement ? C'est parce qu'hier il y a eu un conseil d'administration de La Balise ?

Mme Marie Talbot :
Lors de la commission du 11 janvier, le rapport a été présenté et a été adopté à l'unanimité avec une annotation complémentaire « sous réserve de la signature d'une convention bipartite entre la ville et l'association du centre socio-culturel La Balise ». Cela avait été demandé lors de la commission action sociale.

Mme Nicole Ziegler :
On est d'accord, mais cela a été rappelé hier lors du CA de La Balise.

M André Fidelin :
Bien, le 3^e point, décision budgétaire modificative.

Conseil municipal du 19 janvier 2017

3	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe de la cuisine centrale - exercice 2016
----------	--

La décision budgétaire modificative n°2 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 €.

ANNÉE 2016 - DM n° 2		
CM du 19 janvier 2016		
BUDGET CUISINE CENTRALE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 65 - charges de gestion courante		
<i>Finances</i>		
Prorata de TVA 2016	658/2510/EM	27 000,00 €
Sous total Chapitre 65 "charges de gestion courante"		27 000,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel		
<i>Paie</i>		
Ajustement de la masse salariale 2016	64111/2510/paie	- 27 000,00 €
Sous total Chapitre 012 "charges de personnel"		- 27 000,00 €
Utilisation des crédits dépenses imprévues (<i>crédit restant : 0 €</i>)	01/022/EM	- €
Virement à la section d'investissement - chapitre 023	01/023/EM	- €
TOTAL DÉPENSES		€

En charge, nous avons un prorata de TVA à payer, je ne sais pas si vous le savez, mais lorsque l'on vend des repas à des enfants on ne paye pas de TVA, alors que lorsque l'on vend un repas à un adulte on paye la TVA. Ce calcul ne peut être réalisé qu'en fin d'exercice, d'où ce prorata de 27 000 € qui est équilibré par des charges de personnel, il nous reste un peu d'argent en charges de personnel. Ce chapitre 12 nous permet d'équilibrer et de répondre à l'attente du chapitre 65.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 janvier 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe de la cuisine centrale.

M André Fidelin :

Merci Alain. Vous avez des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 19 janvier 2017

4	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe du port de plaisance - exercice 2016
---	--

M Alain Nicolas :

La décision budgétaire modificative n°2 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 € et à -40 000 € en section d'investissement.

ANNÉE 2016 - DM n° 2			
CM du 19 janvier 2016			
BUDGET PORT DE PLAISANCE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	IMPUTATION	MONTANT	
DÉPENSES			
Chapitre 011 - charges à caractère général			
<i>Finances</i>			
Rectification taxe foncière : complément du montant 2015 suite réforme, nouvelle méthode d'évaluation des bases	635111/EM		20 000,00 €
Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"			20 000,00 €
Chapitre 012 - charges de personnel			
Ajustement budgétaire ; salaires versés en 2016	6411/Paie		20 000,00 €
Sous total Chapitre 012 "charges de personnel"			20 000,00 €
Utilisation des crédits dépenses imprévues (<i>crédit restant : 0 €</i>)	01/022/EM		- €
Virement à la section d'investissement - chapitre 023	01/023/EM	-	40 000,00 €
TOTAL DÉPENSES			- €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	IMPUTATION	MONTANT	
DEPENSES			
Chapitre 23 - "immobilisations en cours"			
Provision pour travaux	2313/DP	-	40 000,00 €
Sous total Chapitre 23 - "immobilisations en cours"			- 40 000,00 €
TOTAL DÉPENSES			- 40 000,00 €
	IMPUTATION	MONTANT	
RECETTES			
Virement de la section de fonctionnement - chapitre 021	01/021/EM	-	40 000,00 €
TOTAL RECETTES			- 40 000,00 €

En section de fonctionnement, nous avons des charges à caractère général, concernant le poste finances. C'est une rectification de taxe foncière. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais lors du conseil municipal du mois de novembre, nous avons déjà évoqué cette question qui portait sur l'exercice 2016. Il y a une nouvelle méthode d'évaluation des bases qui fait que l'on doit payer un peu plus de taxe foncière. Cette fois ci, c'est le complément du montant de 2015 qui s'élève à 20 000 €. Nous avons en charge de personnel également, un besoin de 20 000 € qui est lié d'une part à l'embauche en cours d'année d'un contrat aidé et d'autre part, d'un agent territorial qui était en maladie ordinaire et qui a basculé malheureusement en longue maladie. Le calcul fait que l'on doit verser la moitié de son salaire. Ceci représente 20

000 €, le total fait 40 000 € de besoin de financement qui est équilibré par une provision sur travaux à concurrence de 40 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 janvier 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe du port de plaisance

M André Fidelin :

Merci Alain. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Le point suivant, il s'agit du SIVOM de Concarneau-Trégunc et une modification des statuts, Bruno.

Conseil municipal du 19 janvier 2017

5	Moyens généraux - Finances : SIVOM de Concarneau Trégunc : Modification des statuts
---	---

M Bruno Quillivic :

La loi NOTRe transfère la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

CCA dispose déjà de la compétence « accueil des grands passages des gens du voyage » et organise chaque été l'accueil de missions évangéliques. Il s'agit dorénavant de gérer également l'accueil à l'année des familles se déplaçant en petit groupes.

Conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le territoire de CCA compte actuellement deux aires de ce type, la première située à Concarneau, au lieu-dit Le Vuzut et la seconde à Rosporden. L'aire de Concarneau-Trégunc est de la compétence du SIVOM Concarneau-Trégunc, qui en délègue la gestion à une société privée (SG2A L'Hacienda).

L'aire de Concarneau-Trégunc permet d'accueillir 10 familles, soit 20 caravanes ; la location de l'emplacement et du local abritant les sanitaires, l'eau potable et l'électricité est facturée aux voyageurs.

Le sivom de Concarneau-Trégunc est à ce jour financé, pour son budget Aire d'accueil des gens du voyage, par une participation d'équilibre versée par la commune de Concarneau et la commune de Trégunc, respectivement à hauteur de 78 750 € et 26 250 € en 2016.

Par délibération du 1^{er} décembre 2016, le comité syndical a voté la décision de modifier les statuts du SIVOM Concarneau-Trégunc afin d'y retirer la compétence « construction, aménagement et gestion de l'aire d'accueil intercommunale (Concarneau et Trégunc) des gens du voyage située au Vuzut à Concarneau » et de transformer ce dernier en SIVU de Concarneau Trégunc.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux modifications de statuts, le conseil municipal d'une commune membre d'un EPCI dispose de trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts.

Les modifications portent sur les articles suivants ;

Article 1 : Le Syndicat Intercommunal du Canton de CONCARNEAU, dont la création a été autorisée le 20 novembre 1981, transformé, en Syndicat à Vocation Multiple de CONCARNEAU - TREGUNC, par arrêté préfectoral N° 94/1097 en date du 1er juin 1994 est transformé, en application des articles L 5212-1 et L 5212-2 en Syndicat à Vocation Unique de CONCARNEAU-TREGUNC

Article 3 : Ce syndicat a pour objet l'étude, la réalisation et la gestion de tous projets, activités ou services présentant un caractère intercommunal et qui lui est confié d'un commun accord par les communes membres.

A ce titre, la compétence confiée au syndicat est la suivante :

- la construction, l'aménagement de la station d'épuration de Kérambreton et la gestion du traitement des eaux usées des communes de Concarneau et Trégunc

Article 9 : Le comité syndical prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Article 10 : Les ressources propres au syndicat sont celles prévues par l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 11 : En ce qui concerne la gestion du traitement des eaux usées, et ce à compter du 1er janvier 2003, les charges du SIVU seront financées directement par l'utilisateur du service au moyen d'une surtaxe fixée chaque année par le SIVU.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 janvier 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de modifier les statuts du SIVOM de Concarneau-Trégunc,
- d'adopter la transformation du SIVOM de Concarneau-Trégunc en SIVU de Concarneau Trégunc.

M André Fidelin :

Merci Bruno, vous avez des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Le point suivant concerne le plan local d'urbanisme avec Marc Bigot.

Conseil municipal du 19 janvier 2017

6	Urbanisme : Opposition au transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme »
---	--

M Marc Bigot :

La loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) en date du 24 mars 2014 prévoit que les communautés de communes et d'agglomération qui ne sont pas compétentes en matière de plan local d'urbanisme, le deviennent à partir du 27 mars 2017, sauf si, dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Si la compétence n'est pas transférée le 27 mars 2017, elle le sera à nouveau automatiquement le 1er janvier de l'année qui suivra le renouvellement général des conseils municipaux et communautaire sauf si les communes s'y opposent dans les mêmes conditions que citées précédemment.

Enfin, l'EPCI peut à tout moment prendre la compétence, sauf si, dans les trois mois suivant le vote, les communes membres s'y opposent dans les mêmes conditions que citées précédemment.

En cas de transfert, Concarneau Cornouaille Agglomération deviendrait compétente pour modifier et réviser les documents d'urbanisme des communes membres et pourrait élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal. CCA assurerait également la compétence en matière de droit de préemption urbain, de règlement local de publicité et de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Considérant que le conseil municipal vient tout juste de prescrire la révision générale du PLU le 3 novembre 2016 et qu'il est prématuré à ce stade de transférer la compétence à la Communauté d'Agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 11 janvier 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à CCA.

M André Fidelin :

Merci Marc, vous avez des observations ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je suis d'accord avec la proposition faite par la majorité municipale. C'est pas mal, ce n'est pas de l'opposition systématique. Je suis donc d'accord, pour plusieurs raisons je l'ai dit en commission urbanisme, tout d'abord, il faut stabiliser le service notamment.... transférer à CCA le service local pour la mise en place du PLU. Je pense que c'est important. C'est quelque chose de très compliqué. Je pense que c'est aussi important que les élus de Concarneau maîtrisent leur propre PLU avant qu'il y ait le transfert généralisé à CCA, puisque ça se fera de toute façon. Je pense qu'il est utile et nécessaire que l'on garde la maîtrise de notre PLU jusqu'à la fin de notre mandat.

M André Fidelin :

Oui, tu as totalement raison, Claude. Pour se situer, côté CCA. Il y a la loi ALUR, en mars 2014, un transfert automatique le 27 mars. Le 26 novembre, un samedi matin au sein de CCA, nous avons fait un séminaire à l'attention des élus municipaux, trois scénarii étaient proposés. Le premier : aucune délibération n'est prise et dans ce cas-là CCA récupère cette compétence, PLUI.

Le deuxième scénario : la compétence ne sera jamais communautaire, il faut dire non officiellement maintenant puis à chaque début de mandat.

Le troisième scénario : le PLU deviendra communautaire à moyen terme, et on commence à préparer cette échéance. Il convient alors de délibérer contre le transfert et en parallèle de se fixer un calendrier de travail pour une prise de compétences future.

Le 28 novembre, la conférence des Maires s'est positionnée contre le transfert automatique de cette compétence PLUI. La plupart des communes travaillent sur ces dossiers-là depuis déjà un moment. Pour la plupart des communes, elles veulent le finir. Le bureau communautaire du 29 novembre a confirmé l'avis de la conférence des Maires et souhaite mener une réflexion sur ce sujet et se fixer un calendrier de travail tout en laissant totalement libres les nouveaux élus de prendre ou non cette compétence en 2020. En 2020, c'est fort possible que les pouvoirs publics imposent ce PLUI aux EPCI.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ?

Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Lors du conseil municipal du 3 novembre dernier, nous avons voté la révision générale du PLU, nous avons évoqué cette hypothèse. Il me semble que nous aurions pu aller un peu plus loin dans la réflexion que ce soit ici ou à CCA. Je pense que ce n'est pas une mauvaise chose d'aller vers un PLUI du fait même de l'évolution des communes ou du mode de vie des citoyens qui se déplacent d'une commune à une autre. Je pense que la réflexion méritait d'être entamée, et je pense même qu'il fallait peut-être y aller.

M André Fidelin :

Il y a d'autres interventions ? Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 4 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) 1 ABSTENTION (Mme LE MEUR G).

Le point suivant, il s'agit d'une mise à disposition du chargé d'étude eaux-assainissement de la ville de Concarneau sur CCA pour des missions de technicien de SIG à 50 %.

Conseil municipal du 19 janvier 2017

7	Ressources humaines : Convention de mise à disposition du chargé d'études eau assainissement de la ville de Concarneau auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération sur des missions de technicien système d'information géographique à 50%
---	---

M Xavier Calvarin :

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu l'avis de la commission du personnel du 10 janvier 2017,

Considérant l'approbation du schéma de mutualisation des services au conseil communautaire du 26 février 2015 concernant la mise en commun des moyens de la ville de Concarneau et de Concarneau Cornouaille Agglomération,

Considérant que la ville de Concarneau versera à l'agent la rémunération correspondant à son grade d'origine : traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liés à l'emploi et que pour les prestations exercées par l'agent mis à disposition, la ville de Concarneau sera remboursée par Concarneau Cornouaille Agglomération sur la base du coût horaire toutes charges incluses de cet agent en fonction du nombre d'heures stipulé dans la convention de mise à disposition et du relevé d'heures transmis.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la mise à disposition à Concarneau Cornouaille Agglomération du chargé d'études eau assainissement rattaché au Bureau d'études, agent titulaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, pour exercer les fonctions de Technicien Système d'Information Géographique (SIG), emploi ouvert à la filière technique de catégorie C ou B, à raison de 50 % de son temps de travail ;
- d'autoriser l'adjoint délégué aux finances, aux ressources humaines et aux marchés publics à signer la convention ci-annexée ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

M André Fidelin :

Merci Xavier.

M Xavier Calvarin :

Est-ce qu'il y a des questions ?

M André Fidelin :

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

C'est juste pour dire ce que je dis à chaque fois, j'approuve la délibération, mais la convention de mise à disposition n'est pas un mode normal de gestion.

M André Fidelin :

Oui, Xavier.

M Xavier Calvarin :

C'est un peu plus compliqué que ça. On est de toute façon dans une phase de transition entre un service municipal et un regroupement des services municipaux au sein de la communauté de communes. Le problème qui se pose à nous, c'est tout simplement de savoir si on laisse CCA créer un service complètement indépendant des services des communes et se retrouver après avec des problèmes de postes avec des doublons d'encadrement si on n'anticipe pas. On nous a un peu reproché de ne pas anticiper. Ou alors, est-ce qu'on anticipe et on essaye de voir dans les neuf communes, quelles sont les compétences qui peuvent déjà rejoindre en

partie la CCA, de manière à prévoir une transition qui se fasse de façon beaucoup plus douce et en évitant les problèmes de doublons qu'il y a déjà sur certains services parce qu'à l'origine, ça n'avait pas été prévu. On essaye d'éviter cela.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? On va passer au vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Le point suivant, c'est la modification du tableau des emplois.

Conseil municipal du 19 janvier 2017

8	Ressources humaines : Modification du tableau des emplois
---	---

M Alain Nicolas :

C'est une modification partielle, chaque année on le fait une fois par an au mois de juin.

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 stipule que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ». La délibération est l'acte matériel par lequel l'organe délibérant inscrit à la fois un emploi au tableau des emplois (aussi appelé tableau des effectifs) de la collectivité et un crédit au budget. Il en va de même en cas de suppression de poste.

Bien que la réglementation n'impose de mettre à jour le tableau des emplois qu'une fois par an, au moment du vote du budget, une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi. Chaque mise à jour doit être datée et conservée.

Il est rappelé que le tableau des emplois assure une photographie des emplois de la collectivité et du calibrage de chacun en grade minimum et maximum tels que créés par la délibération. A ce titre, le tableau des emplois permet :

- Une lisibilité de l'organisation ;
- Une cohérence des grades associés aux emplois ;
- Une corrélation avec les fiches de poste de la collectivité.

Modifications proposées :

1) Service bureau d'études

EMPLOI	Grade minimum	Grade maximum	POSTES budgétés
Responsable de service	Agent de Maîtrise	Technicien	1

Proposition de calibrer le poste avec grade maximum Technicien principal 1ère classe :

EMPLOI	Grade minimum	Grade maximum	POSTES budgétés
Responsable de service	Agent de Maîtrise	Technicien principal 1ère classe	1

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la modification au tableau des emplois concernant le bureau d'études.

M André Fidelin

Merci Alain. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 19 janvier 2017

9	Commerce - tourisme : Taxe de séjour : tarifs et modalités
---	--

Mme Michelle Lemonnier :

Nous avons passé cette délibération au mois de septembre 2016. Cependant, la délibération doit être reprise pour qu'un seul tarif soit voté par catégorie dès le 1^{er} janvier 2017 au lieu du 1^{er} avril 2017, comme indiqué dans la délibération passée en 2016.

Vu les lois de finances pour 2015 et 2016 modifiant certaines dispositions d'application de la taxe de séjour,

Vu le décret N° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2333-26 et suivants, R2333-44 précisant les catégories d'hébergement assujetties à la taxe de séjour et l'article L2333-30 fixant les limites tarifaires par catégories et niveaux de confort, R5211-21, R2333-43 et suivants

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 1985 instituant la taxe de séjour sur la commune,

Vu la délibération en date du 30 avril 2004 optant pour la taxe de séjour forfaitaire pour le port de plaisance,

Vu la délibération n°2013-157 en date du 12 novembre 2015 fixant les tarifs à compter du 1^{er} avril 2016,

Vu le taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac connu en juillet 2016 égal à 0,2 % sur un an, et vu sa non-incidence sur les limites tarifaires citées plus haut,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 janvier 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer pour le Port de Plaisance une taxe de séjour forfaitaire avec un abattement de 50 %
- d'approuver les tarifs suivants applicables par nuitée et par personne de plus de 18 ans pour les autres catégories d'hébergement selon le régime au réel,
- de fixer la période de perception du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- de fixer le montant du loyer en deçà duquel la taxe de séjour ne sera pas perçue à 1€ par nuitée,
- de fixer au 30 avril la date limite de déclaration et de versement de la taxe collectée sur la période du 1^{er} octobre N-1 au 31 mars N,
- de fixer au 31 octobre la date limite de déclaration et de versement de la taxe de séjour collectée sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre de l'année en cours,

La présente délibération annule et remplace les précédentes sauf celle instituant la taxe de séjour sur la commune à savoir celle du 25 octobre 1985.

Catégories d'hébergement	Barème réglementaire	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2017 (*) en €
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,70 et 4 €	2
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,70 et 3 €	1,50

Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,70 et 2,30 €	1,20
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,50 et 1,50 €	1
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,30 € et 0,90 €	0,75
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,50
Hôtels, Résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,50
Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	Entre 0,20 et 0,60 €	0,50
Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Port de plaisance	0,20	0,20

(*) A noter que sur ces tarifs est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011 en sus la taxe additionnelle à la taxe de séjour votée par le conseil départemental du Finistère et égale à

10 %.

M André Fidelin :

C'est donc un réajustement. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

J'ai oublié, pourquoi est-ce qu'au port de plaisance c'est une taxe forfaitaire, pourquoi pas une déclarative ? Quand on arrive en bateau dans un port, on déclare combien de personnes on est et puis voilà.

M Bruno Quillivic :

C'est vrai qu'on a le choix entre une taxe forfaitaire et une taxe au réel. La problématique de la taxe au réel au port de plaisance, c'est que cela impliquait de la part du port de plaisance un contrôle sur le nombre effectif de personnes. En général au port de plaisance, il y a une personne qui vient faire une déclaration et les autres personnes restent à bord. Là on est obligé de contrôler le nombre de personnes exactes à venir, contrairement à une réception dans un hôtel où on voit le nombre de personnes qui viennent dormir. Techniquement en terme de moyens humains et par rapport aux missions qui sont dévolues aux saisonniers l'été, cela entraînait un surcoût, c'est pour cela que nous sommes partis plutôt sur une taxe forfaitaire où au final, on a une estimation globale du nombre de visiteurs par port et par place. C'est calculé à l'année avec un abattement. Ça entraîne un léger surcoût pour le port de plaisance mais qui est beaucoup moindre que la nécessité de contrôler au réel.

M Claude Drouglazet :

Micro non branché, inaudible.

M Bruno Quillivic :

Parce qu'en fait il y a de nouveaux critères qui ont été définis à la fois par le code du tourisme et par la loi de finances qui est sortie. En gros, il y a plusieurs choses, c'est-à-dire que pour prendre la taxe de séjour, il faut prendre un nombre de places au port, il faut prendre une certaine durée, et il faut prendre un nombre de personnes défini. Auparavant, le nombre de places qui était pris en compte c'était 54 multiplié par le nombre de personnes à bord, qui était de 3 et ensuite par le nombre de jours. On estimait la période dessus. Sauf que la loi a changé et on est obligé de prendre sur une durée de 365 jours, ce qui fait que cela entraîne un surcoût. Et en plus, la loi a changé et prend 4 personnes sur les bateaux. On a décidé de maintenir à 54 places comptées parce qu'il y a certaines études qui ont dit qu'il faudrait peut-être compter le nombre total de places, c'était un chiffre vraiment atroce. Mais il fallait qu'au niveau de la ville, l'ensemble des taxes soient prises sur 365 jours. C'est pour cela que nous avons été au maximum du taux d'abattement à 50 % au final, pour que l'augmentation reste raisonnable. Nous sommes à peu près à 8 000 € d'augmentation. On pouvait atteindre 50 000 voire plus d'augmentation.

M Claude Drouglazet :

Il me semblait que Pierre-François Bonneau était déjà intervenu sur ce dossier indiquant que l'application de la taxe de séjour au port de plaisance était assez dissuasive en terme d'accueil et tout cela.

M Bruno Quillivic :

Justement, au contraire les plaisanciers ne le voient pas, il payent leur place de port et le coût de la taxe de séjour est intégré dans le prix de la place. Le fait que ce soit forfaitaire ne porte pas préjudice. C'est vrai que c'était une demande de Gaël Le Meur en commission, qui s'étonnait de voir le taux appliqué de 0,20 alors que d'autres catégories d'hébergement avaient des taux plus importants. Au final, les 0,20 c'est le montant de la taxe de séjour dans tous les ports.

M André Fidelin :

Merci Bruno pour ces explications. On passe au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme Le Meur M), Mme Le Meur G ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 19 janvier 2017

10	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
-----------	--

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs. Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2016-109	CAC	Club Poker concarnois	Convention de mise à disposition d'une salle - Salle de danse	1 an	2016	2017	gratuit
		Théâtre de la Licorne	Convention de mise à disposition d'une salle - Salle de musique	1 an	2016	2017	gratuit
		AVF - Tarot	Convention de mise à disposition d'une salle - Salle de réunion n°2	1 an	2016	2017	8,56€/semaine
		AVF - Chorale	Convention de mise à disposition d'une salle - Salle de réunion n°5	1 an	2016	2017	8,56€/semaine
		AAKAM - Chorale	Convention de mise à disposition d'une salle - Salle de conférence	1 an	2016	2017	14,08€ /semaine
		Bridge Club	Convention de mise à disposition d'une salle - Salle polyvalente	1 an	2016	2017	77,23€ /semaine
		Grand Large Scrabble	Convention de mise à disposition d'une salle - salle de réunion n°3	1 an	2016	2017	8,57€/semaine
		M PETILLON Atelier d'art et histoire de l'art	Convention de mise à disposition d'une salle - salle de réunion n°2	1 an	2016	2017	8,57€/semaine
2016-119	CAC	Mme Anne JACQ	Contrat saison culturelle - ma tête se balade en ville - 10 heures d'atelier pour la classe CM1-CM2 de l'école Sainte Thérèse - Percussions corps et bouteilles	1 année scolaire	2016	2017	895€HT
2016-121	CAC	GAYA PRODUCTION	Contrat de cession d'un spectacle - OLDELAF et ALAIN BERTHIER	1 JOUR	04/03/17	04/03/17	3 500 €ht
2016-122	CAC	BLUE LINE PRODUCTION	Contrat de cession d'un spectacle - VOLO	1 jour	20/01/17	20/01/17	3 500 €HT
2016-123	CAC	BLUE LINE PRODUCTION	Contrat de cession d'un spectacle - The elephant in the room	1 jour	12/05/17	12/05/17	7 000 € HT

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

Il n'y a pas de vote, vous pouvez prendre connaissance des conventions de mise à disposition pour des salles pour des associations, des contrats par rapport à la saison culturelle. Si vous n'avez pas de remarques, je vais clore ce conseil municipal et vous souhaiter une bonne soirée.

La séance est levée à 21h15.